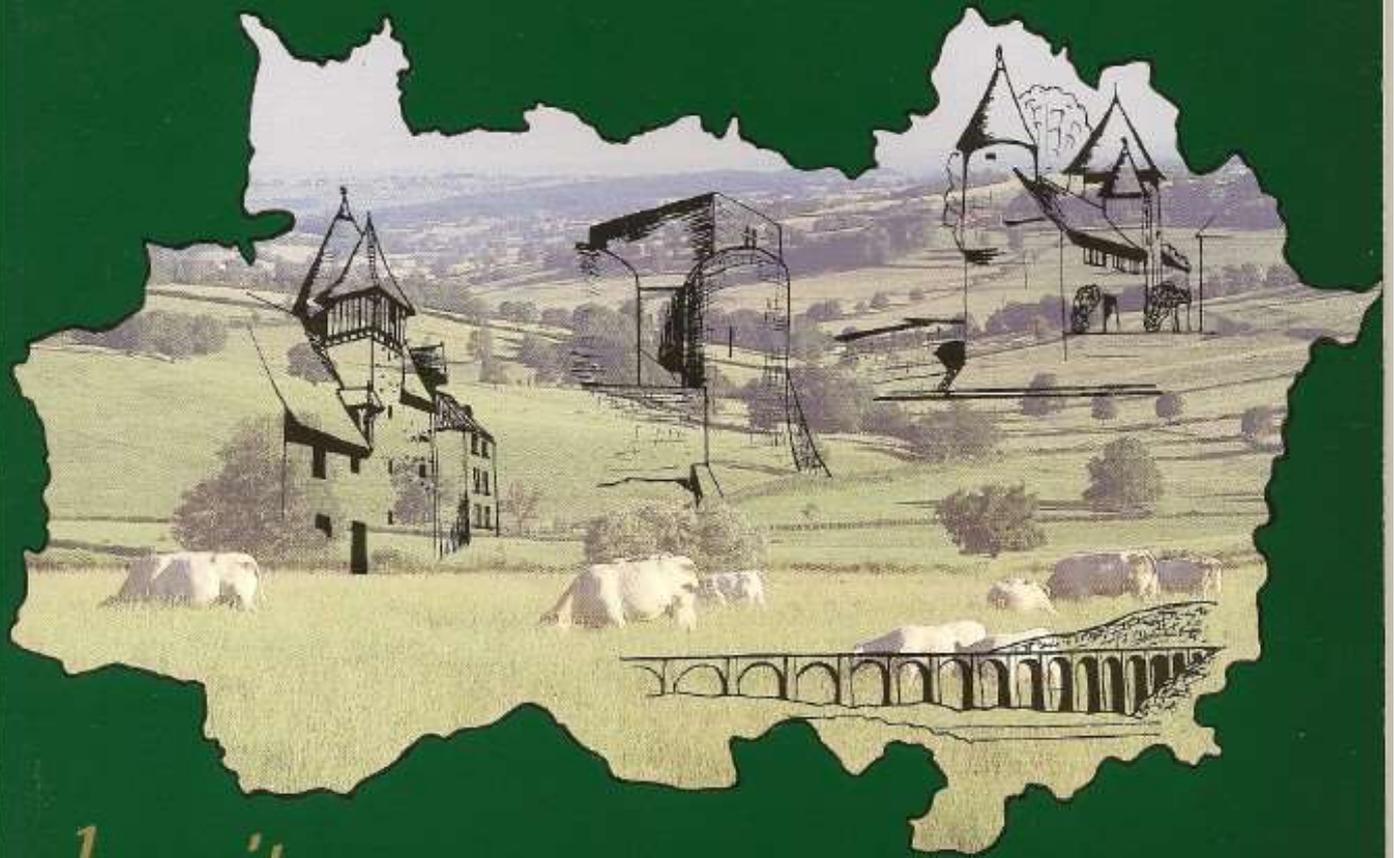


Mémoire Brionnaise



les sites

les événements

les personnages

qui ont fait le Brionnais

n°2

MEMOIRE BRIONNAISE

Association loi 1901

Siège social : Mairie de **Saint-Christophe-en-Brionnais** (71800)

Contact : Tél. 03 85 25 88 43 / 03 85 25 83 52

Conseil d'administration

André BERGER
Michel BOFFET..... Trésorier
Jacques BONNEFOY
Georges DECLAS..... Secrétaire
Christian DUCLOS..... Trésorier-adjoint
Paul FARNIER..... Secrétaire-adjoint
André GUITTAT..... Vice-Président
Georgette JOLIVET
Odette LARDRY
Armand MERLE..... Président
Marcel PERROT
René SIVIGNON
André TULOUP

Comité de rédaction

Georges DÉCLAS
Jean ETIENNEY
André GUITTAT
Armand MERLE
Franck NADEL
Marcel PERROT

Correspondants-délégués cantonaux

Chauffailles : Georgette JOLIVET Anglure-sous-Dun
Odette LARDRY..... Châteauneuf
La Clayette : Louis CALLIER.... La Clayette
Franck NADEL..... La Clayette
Marcigny : Paul FARNIER... Anzy-le-Duc
Marcel PERROT ... Marcigny
Semur-en-Br. : Delphine JAMBON..... Briant
André TULOUP ... Sarry

Photographie couverture : Paysage brionnais - Jean Pierre SAGETAT, photographe
Dessins couverture : Monuments - Delphine JAMBON

Le mot du Président

Voici donc le numéro 2 de notre revue, que certains réclamaient déjà. Cet intérêt nous touche et nous porte à croire que nous n'avons pas déçu nos lecteurs.

Cependant, malgré le succès flatteur du premier numéro, nous sommes persuadés qu'il est possible de faire mieux.

Afin de tenir compte des remarques, bienveillantes et justifiées de nombreux lecteurs, nous avons cherché à améliorer l'illustration en insérant davantage de documents photographiques dont un certain nombre en couleurs.

D'autre part, à l'intention de certains lecteurs éloignés, nous signalons qu'il est désormais possible de leur expédier la revue sur simple demande, par courrier, au siège à Saint-Christophe, ou par téléphone, à l'un des numéros figurant en deuxième page de couverture.

Je ne voudrais pas terminer sans préciser que le président est entouré d'une équipe solide, compétente et sympathique que je tiens à féliciter et remercier ici.

J'invite tous ceux, que le Brionnais ne laisse pas indifférents et ceux qui "savent des choses" et souhaitent les faire partager, à nous rejoindre ; nos colonnes sont ouvertes à tous.

Je vous souhaite bonne lecture et vous dis à bientôt.

A. MERLE

DES ETRANGERS AU VILLAGE : MUSSY-SOUS-DUN ET SON VIADUC 1892-1895

Par David TROUILLET

Lorsqu'on évoque le patrimoine architectural du Brionnais, on pense aux splendides églises romanes qui ont participé, et participent encore, à la renommée et au rayonnement de notre région. Moins célèbre, mais non moins remarquable, le monumental viaduc en pierres de Mussy-sous-Dun s'inscrit également dans cette richesse patrimoniale. Chaque année, des centaines de visiteurs viennent admirer cette "prouesse architecturale" et peuvent désormais profiter, au pied du viaduc, de l'aire de loisirs qui offre toute la fraîcheur du "Mussy" (1).

et s'étend sur 561 mètres, ce qui fait de lui le deuxième plus long viaduc en pierre de France. Représentant un volume total de 75000 mètres cubes, l'ouvrage d'art nécessita trois ans et demi de travaux, de février 1892 à août 1895. La Compagnie du PLM, responsable de la construction du chemin de fer de Paray à Lozanne, confia le chantier du viaduc à l'entreprise auvergnate Veysseyre Frères. Tous les aspects techniques de la réalisation du viaduc sont consignés dans l'excellente monographie communale que l'instituteur Nesly rédigea en 1904.



Les dimensions exceptionnelles du viaduc suffisent à expliquer l'engouement touristique dont il est l'objet. Formé de 18 arches, il domine le vallon du Mussy (1) du haut de ses 60 mètres

Le manuscrit original qui, outre les détails du chantier du viaduc, comprend également une histoire très documentée de la commune, est aujourd'hui conservé à la mairie de Mussy.

Le nombre d'ouvriers travaillant à l'érection du monument est à l'image de ses dimensions. Forte de 250 individus au moment le plus intense des travaux, cette main d'œuvre, principalement étrangère au village, transforme temporairement mais considérablement la commune dont le nombre d'habitants augmente subitement de près d'un tiers. Peut-on réaliser aujourd'hui ce qu'a pu représenter, pour les villageois, l'arrivée massive d'une population ouvrière et, qui plus est, étrangère à la commune ? Pour Frédéric Le Play (2), célèbre observateur de la société du XIXe siècle, ces cohortes d'ouvriers "ne présentent guère de garantie d'ordre et de moralité", c'est dire la réputation dont ils jouissent. Il n'empêche que nous leur devons la construction du majestueux viaduc de Mussy, symbole plus que centenaire de la commune. Dès lors, se pencher sur les origines de ces ouvriers migrants, sur la structure de leur famille, et plus généralement sur le temps qu'ils ont passé à Mussy, est une façon détournée de leur rendre hommage : c'est bien la moindre des choses que nous puissions faire.

1 - La diversité des ouvriers du chantier

1 - les origines

Avant l'arrivée des ouvriers migrants, la population de Mussy est pour le moins homogène. Sur les 842 habitants de la commune (recensement de 1891), 801 sont originaires de Saône-et-Loire, dont 618 nés à Mussy même. Les autres sont des "voisins" puisqu'ils viennent soit de la Loire (22), soit du Rhône (19). Au dénombrement de population de 1896, la situation est radicalement différente : Mussy compte alors 992 habitants dont plus de 200 proviennent de départements autres que les trois déjà cités. En fait, 36 départements français ont, en 1896, au moins un représentant à Mussy, c'est dire toute la diversité qui caractérise les origines des ouvriers du viaduc.

Cette diversité n'est en fait qu'apparente. Les proportions de chaque département d'origine révèlent de fortes disparités. A eux seuls, cinq départements : Corrèze, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Lot et Loire regroupent 60 % de la population immigrée, 29 autres départements ont tous moins de 10 représentants ; douze d'entre eux n'en ont même qu'un seul.

Répartition par département d'origine de la population mussiate en 1896 :

Saône-et-Loire : 776 - Loire : 42 -
Corrèze : 32 - Puy-de-Dôme : 27 -
Haute-Loire : 16 - Rhône : 14 - Lot : 13 -
Autres (31 départements): 76.

Cette répartition montre que la représentation des départements, même si elle est très diverse, obéit toutefois à une certaine logique historique. Abel Châtelain (3) prouve par des sources chiffrées, la prédominance, au XIXe siècle, du massif Central, comme bassin de recrutement de main-d'œuvre temporaire, particulièrement qualifiée dans le bâtiment ou les grands travaux. Durant le Premier Empire, cette région a fourni presque la moitié des migrants français. Cette situation se retrouve sur le chantier mussiat où les familles d'ouvriers provenant du Massif Central (Auvergne et Limousin) constituent 40 % de la population immigrée. La sur-représentation du Massif Central peut également s'expliquer par l'origine auvergnate de l'entreprise Veysseyre Frères qui, sans nul doute, a dû recruter une partie de ses ouvriers "au pays".

Une étude plus minutieuse met en lumière des nuances, qui ne peuvent être distinguées à travers les statistiques du recensement : les migrants "professionnels", c'est-à-dire ceux qui proviennent des départements à forte tradition migratoire, se déplacent plus souvent en famille, que les migrants occasionnels, arrivant du Loir-et-Cher ou du Gard par exemple. Les sources de l'Etat-Civil ou les archives de l'école communale montrent par exemple que

trois ouvriers corréziens représentent avec leur famille une population de 16 personnes. En revanche, l'ouvrier du Cher ou celui de la Haute-Garonne est

sans famille à Mussy. Il faut donc bien distinguer la population immigrée en général de la population ouvrière en particulier.

Groupe de maçons et manoeuvres.



10 Nov. 1892

LIGNE DE PARAY-LE-MONIAL A LOZANNE

2 - l'importance des migrations familiales

Jusqu'à la fin du Second Empire, les migrants temporaires se déplacent le plus souvent individuellement. Ce sont donc des populations essentiellement masculines qui suivent les chantiers des chemins de fer. Majoritairement célibataires, ces migrants inspirent la méfiance aux populations indigènes qu'ils rencontrent sur leur parcours. Mais à partir de 1870, les migrations étant plus lointaines et donc de plus longue durée, la famille accompagne de plus en plus le travailleur.

L'exemple mussiat confirme l'évolution générale des migrations temporaires. Seulement 37 % des migrants présents à Mussy travaillent à la construction du viaduc. Les épouses représentent 20 % du nombre total d'étrangers, ce qui signifie que plus de la moitié des ouvriers sont mariés et se déplacent avec leur conjointe. On ne peut savoir si les autres travailleurs sont réellement célibataires, ou s'il s'agit d'hommes mariés ayant laissé leur épouse au foyer originel. La primauté du déplacement familial est confirmée par le nombre d'enfants d'immigrés présents à Mussy : en 1896, ils

représentent 43 % de l'ensemble des migrants.

Près de la moitié des 153 ouvriers recensés sont pères de familles, ce qui prouve que l'homme célibataire n'est plus l'unique modèle du migrant temporaire en cette fin du XIXe siècle. On dénombre même cinq familles de plus de cinq enfants. Parfois, les ascendants participent également à la migration. Ainsi, cinq belles-mères d'ouvriers ont été retrouvées parmi la population immigrée. La doyenne est née en 1821. A plus de 70 ans, elle accompagne encore sa fille et son gendre dans leur périple.

Les migrations familiales sont donc majoritaires sur le chantier du viaduc de Mussy. En témoigne encore l'âge moyen des ouvriers qui, s'élevant à 36 ans, est bien au-delà des moyennes enregistrées au milieu du siècle. De toute évidence, les classes d'âge de 30-40 ans et 40-50 ans sont les plus représentées : elles comprennent à elles seules 57 % des ouvriers. Notons enfin la place relative occupée par les jeunes ouvriers qui ne constituent que 16 % de la population employée (pour les 20-30 ans). La question des origines et celle des structures familiales sont très importantes car elles déterminent, en partie, le niveau d'intégration de ces migrants au sein de la commune. En effet, des pères de familles, habitués à la migration temporaire, ne sauraient se comporter de la même façon qu'une bande de jeunes célibataires, sans femmes, ni enfants.

3 - les différences socio-économiques

Le terme "ouvrier", employé jusque-là pour désigner globalement les 153 migrants qui ont pu être recensés à Mussy pour la construction du viaduc, est bien trop générique. Très hétérogène, la population immigrée regroupe en fait de nombreuses professions qu'il s'avère nécessaire de classer pour plus de clarté. Logiquement, les plus nombreux sont les ouvriers du bâtiment ; ils

constituent 58 % du total des travailleurs, temporairement installés à Mussy, soit 88 personnes sur 153. Parmi cette catégorie, les ouvriers peu qualifiés ou non qualifiés sont majoritaires (manceuvres et terrassiers). S'y ajoutent une vingtaine de maçons et deux tailleurs de pierres qui, de par leur qualification, perçoivent des salaires plus importants.

La construction du viaduc ne nécessite pas que des ouvriers du bâtiment. Il induit également d'autres métiers, "périphériques" au chantier lui-même. Six cantiniers et deux marchands de vins se sont ainsi installés à Mussy pendant la durée des travaux. Sont recensés également une douzaine d'artisans, tels que menuisiers, charrons, charpentiers, cordonniers, sabotiers... Dans cette seconde catégorie qui regroupe environ un quart des migrants travaillant sur ou autour du chantier, figurent aussi les ouvriers spécialisés comme les mécaniciens (5 en tout), l'ajusteur et les deux scieurs de long. Enfin, ajoutons les sept mineurs qui travaillent au percement du tunnel de Montéga, sur le territoire communal.

Une dernière catégorie est formée par l'élite du chantier du viaduc, parmi laquelle on retrouve les cadres de la Compagnie PLM (sept surveillants des travaux) et ceux de l'entreprise Veysseyre : trois chefs-maçons, dix chefs de chantier, un ingénieur, le comptable de l'entreprise et le patron, Jean Veysseyre, l'aîné des deux frères. Sont également compris dans cette élite les quatre tâcherons qui, avec leur propre personnel, travaillent en sous-traitance pour l'entreprise Veysseyre.

II - Les facteurs d'intégration de la population immigrée

1 - logements et domiciliation des migrants

L'analyse des logements des ouvriers est doublement intéressante : d'une part, elle permet de constater une

nouvelle fois les clivages économiques qui caractérisent cette population hétérogène. D'autre part, elle indique sinon les volontés, du moins les capacités des migrants à s'insérer au sein de la commune. Il apparaît d'emblée que la taille et la salubrité des logements sont en rapport direct avec la hiérarchie ouvrière. La majorité de la grosse main d'œuvre est en effet logée dans des baraquements de fortune, à proximité du chantier. L'instituteur Nesly témoigne de leur précarité : *"Des baraques en planches, dont un certain nombre avaient été revêtues d'un enduit de mortier, ont été construites pour loger les ouvriers ; les baraques étaient surtout établies le long du chemin vicinal de Chassigny à Saint-Igny-de-Vers, dans la vallée de Mussy",* soit à quelques dizaines de mètres du viaduc.

Il semble que ces baraquements ont été construits pour les plus démunis et les moins organisés des ouvriers, c'est-à-dire ceux pour lesquels la migration est plus un événement exceptionnel, répondant à des besoins économiques urgents, qu'un voyage traditionnel.

Grâce à leur meilleure organisation et leurs plus grands moyens, d'autres ouvriers choisissent des logements plus confortables. Pierre Grenouilloux, terrassier, vit avec sa femme et ses deux enfants dans un logement au bourg de Mussy qu'il loue pour une somme de 120 francs par an. Le prix modique de la location laisse deviner la promiscuité dans laquelle vit cette famille. Cependant, le désir d'indépendance de ce terrassier est apparent : en habitant au bourg, et non pas à côté du chantier, il exprime la volonté de s'isoler de la masse ouvrière.

Autre exemple, Jean Duquesnay semble disposer de plus importantes ressources, puisque simple terrassier, il loue pour lui seul deux pièces dans une maison au Fournay, avec un jardin de 1,5 ares, pour 204 francs, soit presque le double du logement de la famille Grenouilloux.

Marquées sont les disparités d'ordre économique séparant les ouvriers d'une part, et la population de cadres qui les dirige d'autre part. Les surveillants des travaux et, à un niveau supérieur, les chefs de chantier, représentent les cadres moyens du chantier du viaduc. Ils se distinguent de la masse ouvrière par leur aisance financière qui se retrouve dans le prix des logements qu'ils louent. Surveillant au PLM, Joseph Demillière habite, avec sa femme et sa fille, un logement de deux pièces au Bois Ramé, comprenant une portion de cave et un grenier, loué 240 francs. Avec plus de moyens encore, le chef de chantier Antoine Porte loue pour 350 francs un trois-pièces (plus une cave) où il loge avec sa femme et ses quatre enfants.

Les prix des locations s'élèvent proportionnellement au rang hiérarchique. Ainsi le sous-chef de section Justin Fayet loue une maison de sept pièces, avec cave et jardin, pour une somme de 500 francs. La superficie de la maison semble démesurée par rapport au nombre de locataires y habitant : les Fayet ne sont que deux ! Quant aux Frères Veysseyre, ils louent ensemble plusieurs prés, d'une superficie de 1,5 hectare, où très probablement sont construits les baraquements destinés aux ouvriers. A titre personnel, Jean, l'aîné des deux frères, achète en 1893, une filature, à proximité du viaduc. Cette bâtisse est reconvertie en maison en 1896, que l'entrepreneur conservera jusqu'en 1908.

Une première analyse de la situation des logements des migrants montre d'abord le nombre important de hameaux où sont domiciliées des familles immigrées. Effectivement, elles se répartissent dans 16 des 26 hameaux que comprend Mussy. A priori, la population migrante se disperse dans la majeure partie de la commune. Mais une étude plus approfondie permet l'observation de disparités importantes entre les différents lieux-dits où sont domiciliées les familles étrangères.

Quelques hameaux concentrent la majorité des immigrés. Le critère principal du choix du domicile semble être la proximité du chantier. Ainsi les hameaux des Bajards et de la Roche, situés à moins de 100 mètres du chantier, représentent les quartiers ouvriers où sont bâtis les baraquements de fortune décrits précédemment. Ils concentrent à eux deux 40 % de la population ouvrière dont le domicile est connu. Dans une moindre mesure, trois autres hameaux, également très proches du viaduc, regroupent une partie importante des ouvriers : huit sont domiciliés au Fournay, sept au Ragin et autant aux Branlards. Familles incluses, 71 migrants sont répartis dans ces trois lieux-dits.

Le voisinage du chantier est donc le lieu principal où les migrants élisent domicile puisque 62 % des domiciles connus se situent dans un des cinq hameaux cités. Ces quartiers ouvriers, dans lesquels la concentration d'immigrants est très-dense, constituent une sorte de villa à l'intérieur de la commune. Une partie des étrangers, en particulier ceux des hameaux de la Roche et des Bajards, vit en marge de la société mussiate, ayant le viaduc pour unique cadre de vie. Ne se mêlant visiblement pas à la population indigène, ils sont certainement les moins intégrés de la communauté d'immigrés. Pour les habitants des trois autres hameaux, le cas paraît différent. Le choix du domicile est motivé également par la proximité du chantier, mais la volonté apparente de s'écarter des quartiers ouvriers laisse deviner un souci de tranquillité.

Plus du tiers des personnes travaillant au viaduc (38 %) sont réparties dans d'autres hameaux que ceux déjà évoqués et vivent à l'écart relatif des constructions ouvrières. Les principaux doivent être cités : le bourg de Mussy, le Mont, Montéga, la Fabrique, les Mathys et le Bois Ramé. A travers cette domiciliation apparaissent des regroupements d'ordre professionnel, voire

même personnel. A la Fabrique, le phénomène de regroupement est remarquable : les cinq personnes y habitant appartiennent incontestablement à l'élite du chantier. Le hameau prend même allure de quartier général puisque y ont élu domicile Jean Veysseyre, l'entrepreneur du viaduc, son représentant, Jules Morbach, l'appareilleur, le comptable et l'ingénieur. En somme, toute la tête de l'entreprise Veysseyre est logée sous le même toit.

L'étude de la répartition des migrants à Mussy permet donc d'observer l'ambivalence des situations. La majorité des ouvriers (62 %) dont le domicile est connu se regroupent dans les environs immédiats du chantier. Leurs conditions de vie diffèrent sensiblement selon qu'ils se trouvent dans les quartiers ouvriers (La Roche et Les Bajards) ou dans les hameaux moins proches (Ragin, Fournay, Branlards). Dans ce premier cas, les familles immigrées, et en particulier celles des quartiers ouvriers, ne se mêlent pas à la population communale. Elles vivent dans un huis clos hermétiquement fermé aux rapports sociaux. L'autre partie des migrants (38 %) a opté pour un domicile plus éloigné du chantier, et par conséquent plus paisible. Ceux-ci, vivant au sein de la population indigène, sont amenés à établir des relations avec elle, ne serait-ce que de voisinage. En plus des rapports sociaux, il existe aussi des rapports économiques entre ces migrants et leurs hôtes à qui ils louent une maison ou un appartement. Ce constat n'implique pas obligatoirement la cordialité des relations, mais révèle simplement leur existence.

2 - la pratique électorale

L'étude de la pratique électorale des ouvriers migrants permet d'évaluer leur intégration, ou tout au moins leur participation à la vie politique communale. Dans quelles proportions et pour quelles élections les ouvriers

votent-ils ? Portent-ils un intérêt aux élections locales ? D'abord, il faut remarquer que sur les 143 ouvriers immigrés en âge de voter, 75 ne figurent sur aucune liste électorale entre 1892 et 1900, soit plus de la moitié des électeurs potentiels. Il s'agit là d'une estimation minimale, calculée sur l'ensemble des migrants retrouvés. Etant donné qu'il en manque une partie (probablement entre 20 et 40), il est légitime de penser que le pourcentage réel de non inscrits sur les listes électorales avoisine les deux tiers.

L'absence des listes électorales des 75 ouvriers, dont la venue à Mussy est certaine, s'explique par diverses raisons. La cause la plus fréquente expliquant la non-inscription sur les listes électorales est liée au choix du domicile légal des migrants. En effet, pour être compté parmi les électeurs d'une commune, il faut avoir au préalable reconnu qu'elle est celle du domicile légal. Or, la majorité des non-inscrits déclare être domicilié de fait à Mussy, ce qui laisse entendre que le domicile légal est celui de la commune originelle. Finalement, la population masculine immigrée ne figurant pas sur les listes électorales apparaît relativement hétérogène. Au nombre de 32, les terrassiers y sont de loin les plus nombreux, mais elle comprend également sept mineurs, quatre maçons, deux aubergistes..., et même quatre chefs de chantier.

Il reste encore à définir pour quelles élections ces travailleurs se déplacent. Les élections au conseil d'arrondissement et au conseil général ne les intéressent aucunement. Dans les deux cas, le taux de participation est nul ! L'élection municipale du 03-05-1896 ne suscite guère plus d'intérêt. Seulement trois des 21 migrants inscrits participent au scrutin. Tous les trois, chefs de chantier et donc dotés de responsabilités importantes, il est possible qu'ils aient eu à faire aux autorités municipales, et que par ce vote, ils expriment leur satisfaction ou leur

mécontentement. Quoi qu'il en soit, les élections locales et départementales semblent négligées par la population immigrée. Cet abstentionnisme est dû sans nul doute à la faible politisation de ces élections.

Les seules élections qui intéressent vivement les ouvriers de Mussy sont les législatives, car, contrairement aux précédentes, elles sont très largement politisées. En août 1893, le taux de participation aux législatives atteint 43 % (20 votants sur les 47 inscrits). Pour celles de mai 1898, il s'élève à 50 % (5 votants sur 10). Les migrants se mobilisent donc pour élire un député, qui ne sera pas le leur. Mais peu importe ! L'essentiel est de faire gagner son parti et d'assurer sa représentation à la Chambre.

3 - la scolarisation des enfants

Pour mieux appréhender le niveau d'intégration des familles migrantes à Mussy, il faut enfin s'intéresser à la scolarisation des enfants. Son étude permet d'abord d'observer l'attitude des migrants vis-à-vis des lois Ferry de 1881, qui rendent l'école gratuite et obligatoire. De plus, elle montre dans quelles proportions les jeunes populations, indigène et immigrée, se mélangent.

Les 163 enfants d'immigrés recensés à Mussy ne sont pas tous "scolarisables". Il ne faut compter que ceux qui, au cours du séjour de leurs parents à Mussy, sont âgés de six à treize ans. Parmi les 83 enfants d'immigrés en âge d'être scolarisés au moins un an, 75 l'ont effectivement été, ce qui porte le taux de scolarisation à 90 %. Le respect des lois Ferry apparaît donc à travers ces chiffres. En scolarisant leurs enfants, presque toutes les familles immigrées manifestent leur volonté d'intégration, ou à tout le moins de normalisation.

Trois familles immigrées ont chacune deux enfants qu'elles ne scolarisent pas. Ainsi, il semble que la non-



scolarisation des enfants résulte d'un choix délibéré des parents, dont les motivations demeurent inconnues.

L'assiduité journalière semble également souffrir d'imperfections. Dans un extrait du registre d'appel d'octobre 1896, quatre des douze élèves ayant été absents sont des enfants d'immigrés.

Les raisons invoquées sont fort discutables. Par exemple : Emile Viillard justifie son absence de quatre jours par un motif pour le moins original et pathétique : il manquait de chaussures ! Il est vrai que les Viillard, habitant au hameau du Mont, sont éloignés du bourg d'environ deux kilomètres.

Une minorité d'enfants d'immigrés n'ayant jamais fréquenté l'école, la scolarisation ne peut être qualifiée de maximale. De plus, il semble que l'absentéisme touche chroniquement quelques familles. En dehors de ces exceptions, les migrants consentent massivement à la scolarisation de leurs enfants, et montrent, par là même, leur acceptation des règles de la vie sédentaire. En permettant le mélange des jeunes populations, l'école participe

activement à l'intégration des familles immigrées.

La méconnaissance des populations migrantes du XIX^e siècle, et en particulier celles travaillant à la construction des chemins de fer, a souvent conduit à leur diabolisation. L'exemple des migrants, temporairement sédentarisés à Mussy, permet d'éviter de tels poncifs en montrant la non-uniformité qui les caractérise. Les facteurs d'intégration étudiés, la domiciliation des familles, la pratique électorale et la scolarisation des enfants, n'autorisent pas l'établissement de conclusions catégoriques. Toutefois, ils démontrent la multiplicité des degrés d'intégration. En fait, celle-ci répond à la diversité des origines et des professions des migrants. Que de différences entre un surveillant du PLM, qui se déplace avec sa famille, et pour qui la migration est inhérente à sa profession, et un terrassier de fortune, qui accepte le travail plus par nécessité que par choix ! Grâce à son organisation et à ses moyens financiers, le premier peut, s'il le désire louer une maison indépendante, à l'écart du chantier, et s'insérer facilement au sein de la commune qui l'accueille. A cause

de son inexpérience de la migration et de ses faibles revenus, le second est souvent contraint à se loger dans un des baraquements du quartier ouvrier, où son quotidien n'est rythmé que par le chantier et l'auberge.

L'analyse de la société immigrée de Mussy permet également de discerner des différences à l'intérieur même des catégories professionnelles, ce qui prouve que la logique socio-économique ne détermine pas exclusivement le niveau d'intégration. L'origine des migrants, qui sous-tend leur pratique migratoire, peut également expliquer

leur plus ou moins grande facilité à s'insérer à Mussy. Les terrassiers par exemple, ne s'agglomèrent pas tous dans les quartiers ouvriers, de même que les élites du chantier n'occupent pas toutes des logements spacieux et confortables. Enfin, en l'absence de témoignages oraux, certaines motivations personnelles ou familiales, qui peuvent déterminer le choix d'un logement ou la renonciation à un vote, demeurent insaisissables.

(1) Ruisseau prenant sa source à Propières (Rhône), il traverse la commune de Mussy qui lui doit son nom.

(2) Frédéric LE PLAY, Ouvriers des deux mondes. Coll. Est-ce ainsi que les hommes vivent ? Arbre Verdoyant. Editeur, Etudes publiées par la Société d'Economie Sociale à partir de 1856, réédition de 1983, 356 pages, pages 56-57.

(3) Abel CHATELAIN, Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914, Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, Lille, PUL, 1977 1272 pages.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

1927 : LE BRIONNAIS DEVIENDRA-T-IL UN NOUVEAU TEXAS ?

En avril 1927, Monsieur Henri Debauge, industriel à Paris, sollicite et obtient, pour une durée de deux ans, un permis exclusif pour la recherche du pétrole sur le territoire des communes de Charolles, Changy, Lugny-lès-Charolles, Nochize, Poisson, Saint-Didier-en-Brionnais, Versaugues, Montceaux-l'Etoile et Anzy-le-Duc.

Cette demande sera affichée du 15 mars au 15 mai dans toutes les communes concernées et à Paris. Des forages furent effectués durant cette période mais, hélas, ne révélèrent aucune présence d'hydrocarbures et les recherches furent bientôt abandonnées.

IL ÉTAIT UNE FOIS... TANCON

par Victor FOURCAUD

Le chemin qui, venant de Châteauneuf, monte le Poirier-Muscat, arrive à la Madone de Tancon, et, pour rejoindre Coublanc, passe par le lieu-dit "Borvi" (anciennement Bouvier ou Bourevier).

Tout au fond de la vallée, il empruntait l'importante chaussée de l'étang du même nom, sur une longueur de 340 mètres. On peut encore y circuler maintenant, mais il n'y a plus d'eau dans l'étang. Il est probable que celui-ci était la propriété des Seigneurs de Damas du château de Verprès qui, à cette époque, avaient cinq fermes sur la commune.

Dans ce lieu isolé de l'étang de Bourevier où l'on n'entendait que le chant des oiseaux, où les fleurs des champs exhalaient un parfum envoûtant, devant ce majestueux plan d'eau d'environ 15 hectares alimenté par le Botoret, tout était d'un calme qui vous disposait à rêver... et pourtant, un drame allait s'y dérouler.

En cet endroit, il y a fort longtemps, existait un paisible moulin, qui devait tourner soit par le Botoret, soit par le déversoir de l'étang : c'était le Moulin de Bourevier (Borvi maintenant).

Une jeune fille d'une grande beauté, enfant des meuniers d'alors, faisait la fierté et la joie de ce couple.

Elle n'était pas sans émouvoir le cœur du commis meunier qui, troublé, avait souvent d'autres idées en tête que le gai tic-tac du moulin.

La belle enfant ne resta pas insensible à son charme, ni ne résista à ses

avances, aussi ce qui devait arriver arriva, et elle se trouva être ce que dans d'autres cas l'on aurait appelé : dans l'attente d'un heureux événement.

Mais hélas, en ce temps-là, pour une jeune fille se trouvant en cette délicate et pénible situation, c'était la honte et l'ineffaçable déshonneur pour toute sa famille. La pauvre enfant ne pouvait espérer aucune pitié, aucun réconfort, aucune tolérance. Vivre dans l'opprobre générale était désormais son destin.

Et pour compléter le tout, dès la certitude de la chose, pris de panique, le fautif, lâchement, quitta les lieux. Rapidement la santé de la pauvre fille s'altéra. Dépressive, à bout de résistance, elle s'en fut, par une nuit silencieuse et sans lune, se jeter dans l'eau sombre de l'étang. Longtemps encore après la tragédie, certains passants, attardés sur la chaussée par une nuit de pleine lune, apercevaient le fantôme de cette malheureuse jeune fille, errant et gémissant et qui semblait un instant les accompagner. Était-ce son pardon qu'elle implorait ? Nul ne le saura jamais !

On disait que, pour se protéger d'une éventuelle apparition du fantôme (pourquoi aurait-elle été maléfique... ?) ceux qui devaient circuler sur ce passage redouté se munissaient d'un bouquet d'orties ou de mille-feuilles.

Depuis plus de deux siècles, le fantôme a disparu de la chaussée de Bourvier, peut-être parce qu'il n'y a plus d'eau dans l'étang, plus de tic-tac du moulin, même plus de trace de ses fondations. Et pourtant ce moulin a bel et bien

existé, il en est fait mention en plusieurs fois, dans les registres paroissiaux de la commune.

A Barvi, il ne reste que la senteur des fleurs et de l'herbe des prairies qui ont tout recouvert et effacé ces tristes souvenirs.

••

Cette bien triste histoire s'est transmise au cours des générations, pendant les longues veillées d'hiver qui alors rassemblaient si amicalement les gens d'un ou de plusieurs quartiers. Elle a été racontée par un ancien Tanconnais,

Jules Sirop, résidant à Borvi et décédé depuis peu d'années. Il la tenait de son père, qui lui-même la tenait du grand-père de son père. Amis, que c'est loin tout cela, et il est bien compréhensible que peu d'habitants de la commune en aient connaissance.

Merci à André Gaillard, à sa si fidèle mémoire, de nous l'avoir transmise.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

LES CORPORATIONS A MARCIGNY AVANT 1789

Avant la Révolution, à Marcigny comme dans toutes les villes de France, les diverses professions étaient organisées en corporations. Les corporations organisaient la fabrication et la commercialisation de tous les produits artisanaux ainsi que l'apprentissage. Elles étaient au XVIII^e siècle fortement contestées pour leur immobilisme et leur conservatisme qui bloquaient toute modernisation de la vie économique. Déjà, en 1776, Turgot, ministre réformateur de Louis XVI, avait préconisé leur suppression, mais ce n'est qu'en 1791 (le 14 juin) que celle-ci deviendra effective après le vote, par l'Assemblée constituante, de la loi dite "loi Le Chapelier" qui les interdisait.

A Marcigny, les principales corporations avaient des armoiries figurant sur les emblèmes de la profession arborés lors des fêtes qui jalonnaient l'année. Ces armoiries représentaient généralement le saint sous le patronage duquel était placée la profession.

C'est ainsi que les bouchers blasonnaient "de gueules à saint Jean d'argent" (saint Jean brodé de fils d'argent sur un fond rouge), les boulangers "de gueules à saint Honoré d'or", les cabaretiers de "gueules à un chevron d'argent", les cordonniers "de sable (fond noir) à un saint Crépin et un saint Crépinien", les marchands de drap "de gueules à une barre d'argent", les maréchaux et forgerons "de gueules à un saint Eloi d'or", les selliers "de sinople (fond vert) à un saint Eloi d'argent", les serruriers "de gueules à un saint Eloi d'or", les tailleurs "d'azur (fond bleu) à une sainte trinité d'or", les tanneurs "d'or (fond jaune) à un saint Crépin de gueules (rouge).

BENOIT RACLET

Sauveur de la vigne en terre brionnaise

par Franck NADEL

Benoît Raclet est bien connu en Mâconnais et Beaujolais, comme sauveur de la vigne au siècle dernier. Chaque année, une grande fête est organisée en son honneur, le dernier dimanche d'octobre.

On sait cependant moins que cet homme illustre avait de solides attaches brionnaises et qu'il finit ses jours à Saint-Germain-en-Brionnais, le 31 mai 1844.

C'est ce séjour en Brionnais qui mérite d'être évoqué. La commune de Saint-Germain-en-Brionnais est fière d'avoir été, au crépuscule de sa vie, un havre de paix pour cet homme intelligent, généreux, ingénieux, mais si tourmenté et mal compris par ses contemporains.

L'HOMME

Benoît RACLET est né à Roanne, le 7 avril 1780, 19^e d'une famille de vingt-deux enfants, vingt filles et deux garçons. Ce frère est, semble-t-il, mort en bas âge. C'est dire le soin dont il était entouré dans ce milieu féminin, ce qui marquera son caractère.

Son père, Philibert Raclet, était procureur au bailliage de Roanne. Sa mère, née Germaine de la Farge (patronyme qu'on trouve chez des gendarmes du roi/ et au Moyen âge à Beaudemont) meurt jeune, le 19 novembre de l'an VIII, à l'âge de 45 ans.

On sait peu de choses sur ses études, sa jeunesse. En 1806, il est nommé à la suite de son père, greffier au tribunal civil de Roanne... et perdra sa place en 1815, soupçonné d'être bonapartiste. Il se marie en 1808 avec Marthe CHAUMET, fille aînée du procureur de Mâcon et gros propriétaire de vignobles

à Romanèche où il vient s'installer en 1815 après sa disgrâce. Et c'est là qu'il donnera libre cours à sa passion pour les affaires. Il a la réputation "d'un homme franc, bon vivant et qui jouit de l'estime de tous".

Il s'occupe de ses vignes, de ses propriétés diverses (dont celles de Saint-Germain-des-Bois, Dyo) voyage beaucoup et retrouve un moment sa charge à Roanne, entreprend différentes activités. C'est ainsi, par exemple, qu'il va dans le Midi pour étudier la culture de la garance et se propose de la cultiver à la place de la vigne atteinte par la pyrale, fonde une Société Agricole pour l'exploitation de prairies à Saint-Symphorien avec un certain Cadot, se lance dans l'exploitation minière à Romanèche (manganèse) et à Saint-Germain-des-Bois (charbon), avec plus ou moins de succès (on venait d'ouvrir l'exploitation de la mine de charbon à La Chapelle-sous-Dun), et s'endette lourdement. On voit aujourd'hui encore les traces d'un puits de 80 mètres qu'il fit creuser sans rien trouver. En avril 1840, il remet à ses enfants les droits de leur mère décédée. Il se ruine sans pour autant être "homme de luxe".

SON INVENTION

Les vignobles du Beaujolais et Mâconnais étaient ravagés par "un ver coquin". Les vignes dévastées étaient abandonnées. Les chroniques de 1830 évoquent cette détresse, les expériences menées sans résultat, avec de temps à autre une lueur d'espoir. La pyrale faisait son œuvre.

C'est alors que l'esprit d'observation, la curiosité de Benoît RACLET engendrent le succès. *"Si par l'évier de Benoît*

RACLET, insinuaient ses détracteurs, l'eau chaude ne s'était déversée sur sa treille, cet inventeur n'eût rien inventé "rappelle Georges Leconte dans la préface de l'ouvrage de Léon Foillard, ajoutant : "cet esprit réfléchi a eu le mérite d'apercevoir les causes probables d'un fait et les ayant supposées, de multiplier rationnellement les expériences jusqu'aux vérifications définitives".

C'est là le mérite de l'inventeur : savoir observer et tirer des conclusions. Effectivement Benoît RACLET avait observé que la treille, arrosée par l'eau chaude déversée à l'extérieur par l'évier en pierre, gardait son aspect vert et donnait du raisin. D'où l'idée d'arroser les ceps avec de l'eau chaude.

"échaudeurs" qui transportent "l'échaudeuse". Et la reconnaissance arrive... trop tard pour que l'homme en profite. Victime en outre en 1841 d'un coup de foudre qui le paralyse partiellement, il décide, à peu près ruiné, de se retirer à Saint-Germain-en-Brionnais, peu après la visite du préfet Delmas venu enfin reconnaître son mérite. C'est là qu'il décède le 31 mai 1844... la légion d'honneur qui lui était décernée arrivant tout juste pour être posée sur son cercueil.

SES PROPRIÉTÉS EN BRIONNAIS

Benoît RACLET avait des propriétés à Dyo, à Saint-Symphorien, à Bois Sainte-Marie et à Saint-Germain-en-Brionnais.



L'échaudeuse en démonstration

Les recherches commencées en 1829 se poursuivent, le succès les couronne sans pour autant faire taire ses détracteurs. Découragé, il arrête ses expériences en 1836 (retour à Roanne) puis les reprend en 1838 à la suite d'une nouvelle invasion de la pyrale.

Il modifie le procédé, travaille avec des

A Dyo, il avait une maison et des bois très étendus (186 hectares) qu'il évalue au 1er janvier 1838 212 515,26 F, valeur certaine 170 305,68 F.

A Saint-Symphorien des prairies évaluées à 18 000 F, valeur certaine 16 000 F.

A Bois Sainte-Marie, des bois (non évalués). A Saint-Germain-en-Brionnais, une maison : le "Prieuré", des bois, terres et prairies. La matrice générale des Contributions Directes évalue la base du revenu foncier à 247,09 F. Il est à noter qu'en 1842, il avait déjà "arrenté" des terres, les vendant à des paysans souvent modestes, contraint à cela par son endettement et pour la succession à ses enfants après la mort de son épouse.

Coup dur, après la vente de ses vignes à Romanèche !

Les terres, vendues à Saint-Germain-en-Brionnais, furent divisées en parts égales d'un hectare chacune, qu'on appelle aujourd'hui encore les "portions". Elles s'étendent en allant sur les "Brosses Dieu", séparées par des murs en pierres.

SA MORT

Benoît RACLET décède le 31 mai 1844 dans sa maison du Prieuré et fut enterré dans le cimetière du village. Plus tard son corps fut exhumé et transféré à Romanèche-Thorins. La pierre tombale de Benoît RACLET sert depuis 1920 à soutenir la plaque commémorative des morts de la guerre 14-18 dans l'église de Saint-Germain.

Romanèche a élevé un monument au sauveur de la vigne. Il se dresse fièrement au milieu de la place.

Saint-Germain-en-Brionnais n'oublie pas son citoyen le plus illustre et garde fièrement sa mémoire.



Sources :

• Livre de Léon FOILLARD - et entretien avec son gendre M. Pierre BRAULT

• Tradition orale à Saint-Germain-en-Brionnais. Archives municipales de Saint-Germain-en-Brionnais

LA VIGNE - LE VIGNERON - LE VIN

Vendanges 1999

Le long des chemins pierreux
Les rangées de ceps nouveaux
Grimpent la colline haut perchée
Dans l'alignement parfait de leurs rangs serrés

C'est l'hiver, le gel durcit la terre
Les sarments nus et dépouillés
Implorant le ciel, comme dans une prière
Ressemblent à une nuée de bras levés

Ils attendent le vigneron qui viendra tantôt
Raccourcir leurs longs rameaux
Afin de les rendre bientôt
Porteurs de longs raisins, si beaux

Le printemps s'annonce enfin
Les brouillards de Mars se dissipant
Entrouvent le haut de la colline qui point
Et se réchauffe au soleil dardant

Puis, apparaîtront subitement un matin
Les premiers signes de la vie qui reprend
Des bourgeons éclateront soudain
Pour s'épanouir en un cycle assez lent

Si le ciel reste clément
Et que le gel est absent
Bientôt la grappe se formera
Puis tout l'été s'épanouira

Lorsque le lys fleurira
Les jours seront comptés
Ainsi le vigneron saura
L'époque où il devra vendanger

Tout au long de la saison estivale
Il veillera avec soin et fidélité
Pour éviter, oïdium, mildiou, et autre pyrale
Afin de tous ces maux, la vigne protéger

En Septembre, la récompense sera là
Lorsque les groupes de joyeux vendangeurs
Cueilleront, avec un beau résultat
Les fruits d'un si rude labeur

Puis, au cuvage bientôt coulera
Le breuvage au parfum délicat
Après qu'il eût, dans les cuves rebondies
La fermentation de son sucre accompli

Lorsque dans notre verre à peine rempli
En le faisant tournoyer tout autour
En humant son parfum qui nous envahit
On le dégustera avec amour

On se souviendra de toutes les tâches remplies
Des sueurs et rudes labeurs
Du vigneron qui a produit cet étincelant rubis
Pour nous délecter à toute heure

A.G.

MONTGOLFIERES EN BRIONNAIS

Documents communiqués par Daniel Margottat

La fin du XVIII^e siècle est bien celle de l'aristocratie éclairée, et les nobles de province, passionnés de livres, de sciences, de voyages, aimant écrire et recevoir des lettres, faire des visites de courtoisie d'un château à l'autre, sont probablement nombreux à avoir l'esprit curieux.

Les ballons aérostatiques (on ne dira montgolfières que plus tard), sont un des grands sujets de conversation en cette fin d'année 1783 ce qui n'est pas tellement surprenant. Au XX^e siècle, nous n'avons retenu que la date du premier vol humain (20 novembre 1783), mais il y eut certainement en bien d'autres endroits, beaucoup de tentatives plus ou moins fructueuses. Les imaginations s'échauffent, les discussions et les comptes rendus plus ou moins scientifiques fleurissent à l'envie.

Une saine émulation, parfois peut-être une rivalité, devait régner entre ceux qui s'informaient avec enthousiasme. Le Brionnais n'y a pas échappé.

La bibliothèque de Roanne renferme plusieurs milliers de lettres adressées à la famille de Vichy au cours des siècles, et quelques unes de cette époque sont fort intéressantes à ce sujet, adressées qu'elles sont à Claude Marie Abel de Vichy, seigneur de Montceaux l'Etoile et autres places.

C'est tout d'abord un billet adressé de Paris par un chanoine ami de la famille (25 novembre 1783), lequel a dû assister au premier vol de Pilâtre de Rozier et du marquis d'Arlandes, qu'il narre ainsi :

"Des deux voyageurs aériens qui montaient le char volant ou plutôt la cage à poulets, l'un est arrivé exténué de

fatigue, l'autre avec son habit et une face brûlés. Rien ne décourage les enthousiastes. On en lancera un dans le courant de la semaine qui a 90 pieds (1) de diamètre et qui a coûté 10 000 livres (2). Je me sens le courage d'y monter si l'on me promet d'aller droit à Montceaux".

Quelques semaines après, dans un billet communiquant la liste des ouvrages qu'il adresse au marquis, De Livani libraire à Chalon-sur-Saône, indique qu'il lui fera *"venir promptement la description de la machine aérostatique"*.

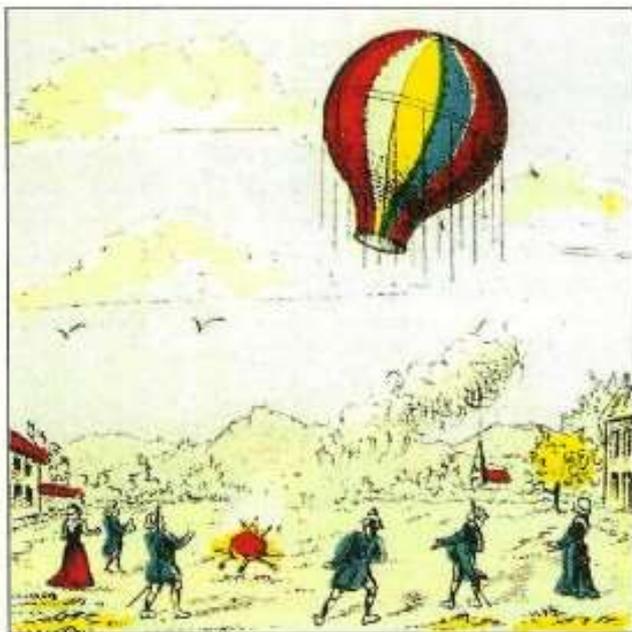
Le 2 février 1784, c'est Morel, de Dijon, qui, cherchant un acquéreur pour le domaine de la Borde que le Marquis de Vichy souhaitait vendre, ajoute en fin de lettre ;

"Si vous êtes curieux de voir un ballon aérostatique, notre Académie en prépare un qui doit l'emporter sur tout ce qu'on a vu du genre, M. de Nervaux qui préside aux travaux prétend avoir découvert la manière de diriger le ballon à sa volonté et de vaincre la résistance du vent"...

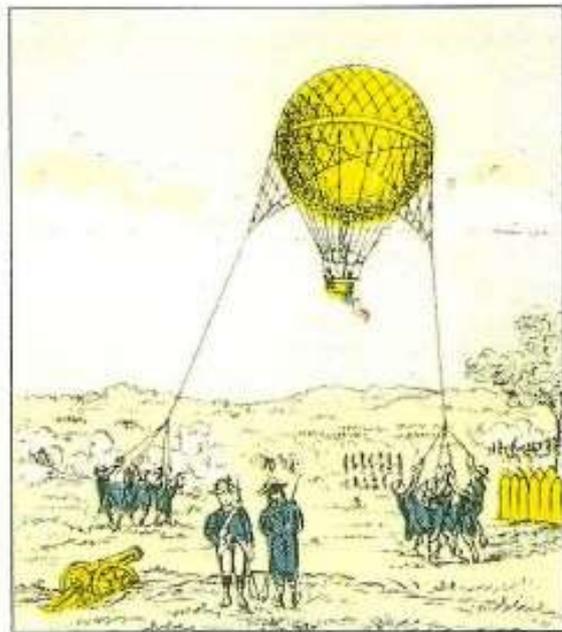
Si le marquis se dit curieux, ses deux fils âgés de 18 et 16 ans sont très passionnés. Ils préparent une machine volante. Ailleurs aussi, en Brionnais, on s'intéresse. L'abbé Bouiller, au château de Saint-Christophe-en-Brionnais semble être l'homme en pointe de la région. Suite à un courrier d'Abel de Vichy, il lui expédie deux longues lettres pleines de détails sur la façon de gonfler à l'air chaud et de faire voler les ballons. Cet interminable document, se veut très précis, et on peut y lire par exemple : *"le petit modèle que j'envoie*

est garni de son réchaud, qui doit être fait de fil de fer brûlé. Sa partie supérieure doit être un cercle de 15 pouces de diamètre ou un peu moins, le cercle du bas de 6 à 7 pouces, la profondeur de 10 pouces ou un pied (3). Vous prendrez 60 ou 80 feuilles de papier, vous saucerez chaque feuille dans un plat ou il y aura au moins une bouteille d'huile et vous froisserez cette feuille dans vos mains en manière de boule, un peu mais pas trop serré.

Marquis avait été trouvé à Cypierre la veille. Malheureusement, les bergers avaient déchiré le ballon et, toutes les "chevelières (4)" avaient été enlevées par les femmes, les servantes et les jeunes filles du village, mais Thouvand dit avoir fait rechercher le réchaud par un domestique (qualifié "d'homme intelligent"), et dans un deuxième message joint au premier, il ajoute : "il (le domestique) m'a porté le réchaud de votre aérostat. Je le conserve chez moi,



La fameuse expérience des frères Montgolfier, à Annonay, le 4 juin 1783



Le Ballon captif à la bataille de Fleurus (1794)

Le grand envol a lieu depuis la terrasse de Montceaux-l'Etoile le 11 ou le 12 février 1784. Le ballon a filé vers le nord. Carmoyon de Paray-le-Monial, écrit du 17 février : "on a vu passer ici votre ballon dimanche dernier entre 4 et 5 heures du soir, si élevé qu'on l'apercevait à peine et qu'on le prenait pour un oiseau de forme singulière. Sa direction était entre le nord et l'ouest. Il y a apparence qu'il aura été loin".

Dès le 13 février, Thouvand, de Boyer, écrit que le ballon de Monsieur le

je vous l'enverrai par la première occasion. Marquez moi s'il vous plaît ce que vous voulez que je donne de votre part à celui qui a trouvé votre ballon".

Dans une autre missive Thouvand confirme du 20 : "dimanche je remettrai les 6 #⁽⁵⁾ à celui qui a trouvé le ballon. Vous recevrez par le messenger le réchaud qui lui est confié en bon état. Si les chevelières n'avaient pas tenté les femmes du village, j'aurais pu vous renvoyer le ballon en entier. Il n'avait éprouvé aucun dommage en tombant.

Les papiers sont conservés dans une chambre à Cypierre.

Hélas, notre ingénieur ne récupérera pas son réchaud. Un de ses employés lui écrit du 24 : "Je n'ai pas été réclamer le ballon, les gens l'avaient laissé dans la neige, il doit être pourri".

Là s'arrêtent, malgré les informations données plus loin, les exploits connus de nos aérostiers de Montceaux l'Etoile. Poursuivons cependant avec deux autres lettres, la première adressée depuis Montceaux par un résident au château à Abel de Vichy alors en voyage :

"On en fit partir un dernièrement à Arcy, il réussit aussi bien que les deux des bourgeois de Marcigny, c'est-à-dire qu'il s'éleva à peu près à 30 pieds, dépassa les écuries qui sont dans la cour et fut tomber tristement à 100 pas de la maison. On dit que M. Dulphé voulu faire une expérience particulière : le ballon était en toile, il l'avait bien gonflé d'air inflammable puis l'avait fermé en bas comme une bourse et croyait qu'il devait rester beaucoup plus de temps en l'air que ceux qui y sont soutenus par un réchaud de feu, mais sa pauvre expérience a eu un pauvre succès. On en a fait un à Semur qui devait être le Triomphant mais nous n'avons pas oui parler de sa destinée. Les garçons globistes (6) d'ici s'escriment à force à la construction d'un autre qui pourra, dans la classe des vaisseaux volants, porter à juste titre le nom de Glorieux".

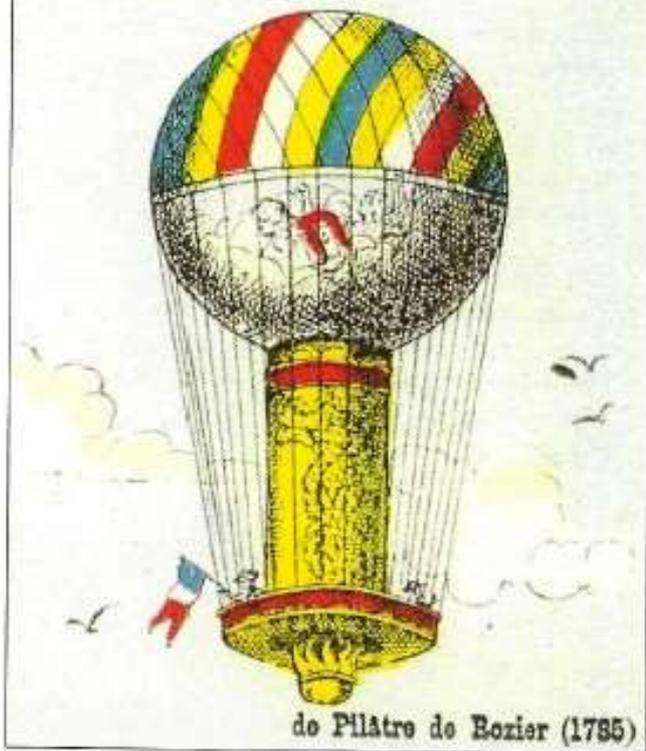
Nous resterons sans nouvelles du Glorieux, mais notre épistolier narrera le 9 mars 1784 l'expérience de Semur-en-Brionnais :

"On fit partir un ballon à Semur dimanche dernier. On l'avait tellement publié qu'il était venu du monde de tous les environs pour le voir partir. Sur les 6 heures du soir, les entrepreneurs le transportent à l'endroit où ils devaient le lancer. La place était petite et les spectateurs s'y portaient. On gonfle le ballon, on attache le réchaud. L'ouverture se trouve trop petite, on le lâche ; il s'élève à environ 15 pieds, le

réchaud y met le feu, il retombe tout en flammes, positivement sur la foule des spectateurs. Chacun veut fuir pour éviter l'incendie. On se presse, on se pousse, on se culbute les uns sur les autres. Des dames vont tomber cul sur tête dans un fossé et leur chute met leur pudeur en déroute. Ce spectacle offre les particularités les plus risibles malgré le danger que bien des gens courent. Les pauvres entrepreneurs se retirèrent couverts de honte et tout tremblants de la frayeur qu'ils venaient d'avoir.

A le bien prendre cependant, tout cela ne fait qu'ajouter à la gloire de M. le Comte : car s'il a bien réussi où les autres ont échoué, il n'est pas douteux qu'il n'eut mieux pris ses mesures et que ses succès sont venus d'une expérience mieux faite".

2. Aéro-Montgolfière



de Pilâtre de Rozier (1785)

N'oublions pas pour conclure, le brave et didactique abbé Bouiller et finissons par une lettre de l'abbé Denis, homme d'affaires personnel d'Abel de Vichy. Le 29 février 1784, il écrit de Montceaux à son "patron" alors en séjour à Roanne : "On dit que vous allez apporter de Roanne un superbe ballon. Bon ! Nous

aérerons ! A propos de ballons, vous devez un compliment de condoléances à l'abbé Bouiller. Il a été Paray pour en faire partir un, la garnison avait pris les armes. Deux coups de canon annoncèrent à Saint-Christophe le moment du départ. On chauffe l'aérostat, il s'élance mais se crève contre le volet d'une croisée et retombe. Il est bientôt réparé, on le chauffe de nouveau mais l'abbé avait sans doute laissé tout son air inflammable en route. Le ballon n'a pas voulu partir, au grand chagrin du chauffeur... Les gens de notre robe ne doivent pas savoir gonfler un aérostat".

NOTES

1 - un pied vaut environ 33 cm

2 - A cette époque, le salaire moyen d'un ouvrier est d'environ 10 sols par jour soit une demi livre et, par exemple, la livre de viande (489 gr) se vend 6 sols et 6 deniers (il y a 12 deniers dans un sol).

3 - Le pouce est le douzième du pied et vaut environ 2,75 cm

4 - Suspentes (cordages reliant la nacelle au ballon)

5 # - est l'abréviation usuelle de l'unité monétaire : la livre

6 - Au XVIIIe, globe désigne tout corps sphérique et globiste celui qui en fabrique.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

LE GRANIT DE SAINT-MAURICE S'EXPORTE BIEN

Si, comme nous l'avons relaté dans le numéro 1, l'énorme bloc de granit de Saint-Maurice, destiné à ériger en Russie, en 1912, un monument à l'occasion du centenaire de la bataille de BORODINO sur la MOSCOWA (c'est le nom que les Français donnent à cette célèbre bataille), n'arriva pas à destination par suite du naufrage du navire transporteur, par contre, un bloc de ce même granit trône chez nos voisins suisses.

En effet, on peut admirer, à BERNE, un monument surplombé d'une boule de granit de Saint-Maurice représentant le globe terrestre.

Ce monument a été érigé à la gloire de l'Union Postale Universelle (U.P.U.) dont le siège est au 4 WELTPOSTSTRASSE à BERNE. Cette association résulte du traité de Berne signé le 1er juillet 1875 et dont les buts sont d'assurer, d'organiser et de perfectionner les services postaux dans les 189 états membres.



Monument de l'union postale universelle à Berne
Ouvre de R. de St. Maurice, en granit de Saint-Maurice les Châtaignaux

CETTE RACE QU'ON DIT CHAROLAISE (suite)

par Armand MERLE

Introduction :

Apparue en Brionnais à une époque indéterminée, la race bovine au pelage blanc avait-elle déjà gagné d'autres régions dès le 16^e siècle ? Certains auteurs prétendent que Catherine de Médicis (1519-1589) avait offert des bovins blancs du centre de la France à ses amis, les Stuart d'Ecosse, afin de "redonner de l'os" au bétail anglais qui en manquait singulièrement. On prétend aussi que, si aujourd'hui on voit des bovins de race Shorton entièrement blancs, c'est grâce aux Charolais offerts par la reine de France. Bien que fort plausible, cette assertion n'est cependant pas prouvée ; peut-être n'est-ce qu'une légende, parmi d'autres...

Par contre, ce qui est certain, c'est que les bovins charolais sont présents en Nivernais au 17^e siècle et qu'on y pratique même déjà l'embouche, à l'exemple du Brionnais. A cet égard, le mémoire de l'Intendant Le Vayer en 1698, est sans ambiguïté : "...les animaux charolais engraisés à l'herbage arrivaient à Sceaux et Poissy de juin à novembre..."

Au 18^e siècle, l'embouche se développe en Brionnais au détriment de l'élevage. Après les Nivernais, Emiland Mathieu est le premier Brionnais à expédier du bétail sur les marchés parisiens.

La première moitié du 19^e siècle voit certains éleveurs nivernais se lancer dans une expérience de croisement avec la race Durham. Expérience à laquelle les éleveurs charolais ne participent pas et qui se termine vers 1850.

Comme on le sait, la deuxième moitié du 19^e siècle connaît un essor industriel important qui engendre un accroissement considérable des transports : transports des matériaux pour construire les usines, des matières pour leur approvisionnement et pour l'expédition des produits finis. Le réseau de chemins de fer qui s'installe, ne va pas résoudre tous ces problèmes dans l'immédiat, surtout sur les petites distances : sait-on que les premières locomotives fabriquées au Creusot furent transportées à Chagny sur d'énormes chars... à bœufs ? Malgré l'emploi des chevaux qui se développe il faut encore des bœufs pour les charrois, mais il en faut aussi pour produire de la viande car sa consommation ne cesse d'augmenter.

Conscients du problème, les Pouvoirs Publics encouragent alors la constitution des Sociétés d'Agriculture dont le rôle sera de favoriser l'augmentation des rendements - qui stagnent depuis des siècles - et de promouvoir l'amélioration de l'élevage.

VERS UNE SÉLECTION RATIONNELLE

Toujours soucieux d'augmenter la qualité de leur cheptel et nullement découragés par l'échec - tout relatif d'ailleurs - de l'expérience Durham, certains éleveurs nivernais vont se lancer dans la grande aventure. Avec eux, la Société d'Agriculture de la Nièvre estime qu'il est urgent "...d'assurer le maintien de la pureté de la belle race blanche" et de contribuer à son amélioration par une "sélection intelligente et continue".

Représentants de l'Etat, élus et professionnels se réunissent alors pour définir les critères qui devront dorénavant caractériser la race blanche :

"couleur uniformément blanche sans taches, muqueuses blanc-rosé, tête petite mais front large, encolure courte peu chargée en fanon, poitrine profonde et arrondie, dos horizontal et très musclé, rein très large et épais, croupe et culotte rebondies et très descendues".

LA RACE DITE NIVERNAISE

Cent quarante-cinq animaux répondant à ces critères (39 taureaux et 106 vaches et génisses) sont choisis chez 13 éleveurs différents dont 11 de la Nièvre et 2 du Cher. Identifiés, numérotés, ces animaux seront répertoriés sur un livre afin de pouvoir suivre leur descendance et, par la suite, connaître leur ascendance. C'est le livre généalogique de la race blanche créé en 1864 ; littéralement "Livre du Troupeau" puisque sa dénomination officielle sera : "Herd-Book de la race blanche améliorée, dite race Nivernaise". Le siège en est fixé à Nevers.

Bientôt, 125 élevages de la Nièvre, de l'Allier, du Cher, de l'Indre et de la Côte d'Or regroupent plus de 1200 animaux inscrits au Herd-book. La Nièvre à elle seule en compte 806 chez 82 éleveurs.

ET LA SAONE-ET-LOIRE ?

Pas plus que le croisement Durham, le Herd-Book ne semble enthousiasmer les Charolais. Est-ce à dire qu'ils se désintéressent de l'amélioration de leur cheptel ? Certainement pas.

Déjà vers 1855, à la fin de la lutte fratricide entre Charolais-Durham et Charolais pur, il était admis que ce dernier avait définitivement gagné ; il avait donc bien mérité de la confiance qu'une poignée de convaincus lui avait vouée. D'ailleurs, depuis que les Sociétés d'Agriculture avaient été créées, les éleveurs charolais

organisaient des comices et concours cantonaux (Charolles, Saint-Christophe, Marcigny) où ils confrontaient et échangeaient leurs animaux. Ils étaient, à juste titre, persuadés que la race blanche charolaise n'avait besoin d'aucun mélange de sang étranger et que son amélioration ne serait due qu'à la sélection de ses propres reproducteurs.

Quant aux Brionnais, beaucoup avaient pratiquement délaissé l'élevage pour se consacrer à l'embouche, moins astreignante et, pour l'heure, plus rentable ; ils ne se sentaient pas vraiment concernés. Bref, Charolais ou Brionnais, on est prudent. Si on progresse, on avance lentement - au pas des bœufs -. Pour ce qui est du Herd-Book, il est urgent d'attendre... pour voir. Donc, on attendra même 23 ans.

LA RACE CHAROLAISE PURE

Curieusement, c'est en Brionnais que va se produire le déclic. En effet, l'un des plus importants propriétaires du pays, descendant d'une longue lignée d'hommes ayant occupé de hautes fonctions au bailliage de Semur, est alors vice-président du Conseil Général.

Bien connu encore aujourd'hui pour ses libéralités - entre autres, la fondation de la maison de retraite de Semur -, cet homme a pour nom : Jean-Baptiste Bouthier de Rochefort.

Soutenu par Victor Bouissoud, député du Charolais et Ferdinand Sarrien, sénateur à Bourbon-Lancy, c'est à son instigation que des éleveurs charolais vont se décider, eux aussi, à ouvrir un livre généalogique car, évidemment, il est hors de question de se rallier à celui de Nevers et d'appeler leur race : nivernaise.

Ce livre prendra donc pour dénomination : "Herd-Book de la race charolaise pure". On devine le sous-

entendu. Son siège est fixé à Charolles mais, pour marquer plus encore qu'il s'agit bien de la race pure, l'inauguration officielle se déroulera au cœur même de son berceau, à Saint-Christophe-en-Brionnais, lors du concours de l'Etat, en février 1887.

Le premier président en est M. Bouthier de Rochefort, ancien député, président de la Société d'Agriculture de Charolles, propriétaire à Semur-en-Brionnais. Parmi les membres de la Commission chargée du choix des animaux, nous relevons : MM. Léon Thomas, conseiller général de Marcigny, propriétaire à Saint-Martin-du-Lac, Jean Matherat, propriétaire à Poisson, Alamartine, maire de Saint-Christophe, Paul Copinet, propriétaire à La Clayette, Jean-Marie Bordat, propriétaire à Briant.

LA GUERRE DES RACES

Comment se passent les relations entre le Herd-Book de Charolles et celui de Nevers ? On peut dire qu'elles sont plutôt tendues. Les Charolais n'avaient pas apprécié qu'on baptise leur race : nivernaise, tandis que les Nivernais prétendaient que cette dernière était aussi pure que la leur puisqu'elle provenait, elle aussi, du Brionnais, et puis, n'avaient-ils pas été les premiers à l'améliorer par une sélection rigoureuse ? "D'accord !" répliquaient les Charolais, "mais chez nous, elle n'a pas été entachée de sang Durham..." Bref, une véritable "guéguerre" verbale et épistolaire s'engageait, et pour longtemps. Peut-être ne fut-elle pas négative, car elle suscitait émulation et concurrence comme s'il y avait eu deux races blanches. On n'alla pas jusqu'à croiser le fer, mais la lutte fut parfois chaude et virulente.

Vers 1913, un rapprochement était tenté, mais chaque camp s'accrochait à ses positions et la Grande Guerre, la vraie celle-là, vint interrompre les pourparlers.

LA FUSION

Les malheurs de la Grande Guerre avaient-ils assagi les hommes ? Toujours est-il que les responsables des deux camps admettaient enfin qu'il fallait mettre un terme à la querelle ridicule qui les opposait depuis 33 ans. En 1920, on s'assit donc, comme on dit aujourd'hui, à la table des négociations et on discuta ferme mais, en bon maquignon, chacun fit des concessions. Les gens de Nevers abandonnèrent l'appellation de "race nivernaise", et ceux de Charolles, celle de "Charolaise pure". Enfin, la raison l'emportait, il n'y aurait désormais qu'une seule race blanche et qu'un seul Herd-Book, celui de la "race charolaise" tout simplement. Autrement dit : Le H.B.C.

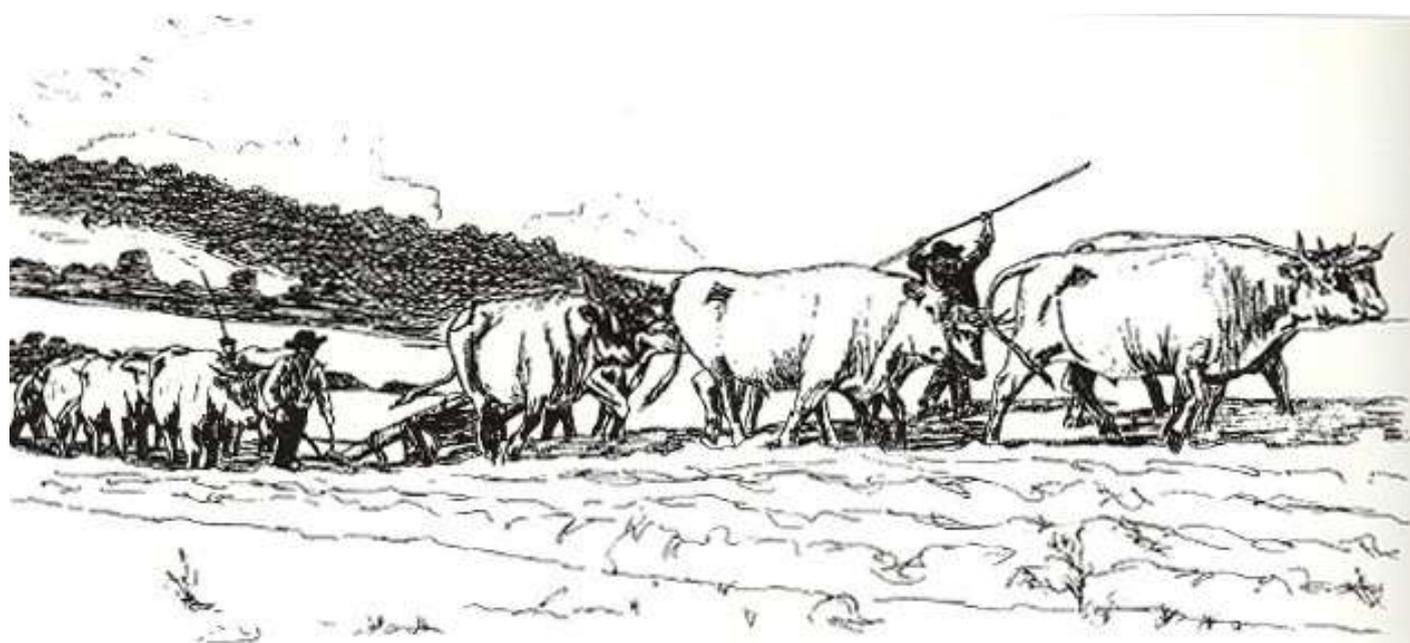
Bons princes, les Charolais avaient même accepté que son siège fût fixé à Nevers, plus au centre des départements où s'était implantée la race. Aujourd'hui, il est toujours dans cette ville.

Le premier président en fut René Maringue, un Nivernais, les vice-présidents, François Advenier, un Bourbonnais et Jean de Vasson, le secrétaire général, Jean de Laguiche, un Charolais, le trésorier, Charles Souchon.

La commission de sélection et de contrôle était composée de 3 membres pour chacun des départements : Allier, Cher, Indre, Loire, Nièvre ; pour la Saône-et-Loire, ce furent : Jean de Laguiche, Louis Lamborot et Claudius Duriat.

En 1920, le H.B.C. regroupait alors 279 éleveurs et 2640 animaux inscrits. Le Charolais avait pris une belle revanche puisqu'il comptait, à lui seul, 120 éleveurs et 1431 animaux, soit plus de la moitié.

Après René Maringue, la présidence fut assurée successivement par : en 1935, René Bardin ; en 1945, Louis Lanier ; en



"Patriarches des prairies... vieux travailleurs qu'une longue habitude a rendu frères" (George Sand)

1958, Emile Maurice ; en 1964, François Maurice. Depuis 1994, il est présidé par Roger Laurisson, un Charolais.

LA CONQUETE DE LA FRANCE

Les effectifs de la race charolaise ne se limitent pas aux animaux inscrits au H.B.C. Des départements du Centre où elle représente la quasi totalité du cheptel bovin, cette race s'est progressivement développée dans d'autres régions de France, à tel point qu'aujourd'hui, elle est présente dans presque tous les départements.

A côté des éleveurs-sélectionneurs, existent tous les autres dont les troupeaux ne sont pas inscrits au H.B.C. mais qui représentent, en fait, la plus grande masse du bétail blanc que nous voyons dans les prairies. Grâce à un taureau reproducteur, voire à quelques vaches ou génisses, judicieusement choisis dans un élevage inscrit, des milliers d'éleveurs ont considérablement augmenté la qualité et le rendement de leur troupeau. Peu à peu, la Charolaise s'est imposée dans toutes les régions herbagères de France où sa rusticité lui permet de s'adapter à tous les terrains, tous les climats. La réputation de sa viande fine et persillée

en a fait la plus répandue des races bouchères.

Première race allaitante (1) de France avec 1 500 000 vaches en reproduction, soit la moitié de l'effectif national, la Charolaise est la seule race en expansion régulière et constante. Elle produit la plus grande partie de la viande consommée en France, les deux tiers des bovins de boucherie ayant du sang charolais. Avec 230 000 vaches dont 25 000 inscrites, la Saône-et-Loire est le premier département "allaitant", suivi de près par la Nièvre.

(1) "Allaitante" : vache qui nourrit son veau au pré, pendant 6 à 8 mois ; alors que "laitière" est séparée de son veau dès 8 à 10 jours.

LA CONQUETE DU MONDE

De par le monde, les grands pays producteurs de viande recherchent une race capable de produire des bovins plus gros, moins gras et aussi d'une meilleure conformation, donc d'un rendement plus élevé. Par son adaptabilité, sa rusticité, la Charolaise va répondre à cette demande. Dès 1910, à l'instigation de MM. de Laguiche et Louis Lamborot, des éleveurs charolais participaient à l'exposition de Buenos-Aires où furent présentés 7 taureaux et 2 vaches qui furent vendus pour la

somme de 40 800 francs-or. Ce fut là, la première exportation de bovins charolais.

En 1922, le Syndicat d'Expansion issu du H.B.C., participait à l'exportation de 850 reproducteurs et assurait la démarche commerciale pour 500 autres. Depuis, et pratiquement chaque année, des centaines de Charolais sont expédiés dans différents pays où ils sont élevés soit en race pure, soit en croisement avec des races locales qu'ils améliorent et perfectionnent. A partir des années 60, les exportations augmentèrent sensiblement.

LE PAPE DU CHAROLAIS

En 1958, arrivait à la Présidence du H.B.C., un homme qu'on ne peut pas ne pas citer : Emile Maurice. Né à Séville, et après ses études d'ingénieur agricole à Tunis, il acquiert, en 1923, un domaine dans l'Allier et en reprend un autre d'un oncle de son épouse. A la tête d'un élevage important et bientôt réputé, il va dès lors s'employer à faire connaître la race charolaise en Europe et partout dans le monde. Son sens de la diplomatie et de la négociation, son autorité naturelle et son expérience sur le terrain vont faire de lui un véritable ambassadeur itinérant : dès les années 50, ce sont l'Amérique du Sud, le Mexique, les U.S.A., le Canada, l'Irlande, la Grande Bretagne, l'URSS et d'autres pays qu'il visitera.

Après avoir laissé la présidence du H.B.C. à son fils, François, (qui la gardera pendant 30 ans et poursuivra son œuvre) il crée et anime divers organismes tendant à l'amélioration et la promotion de la race et reprend son bâton de pèlerin. Il est reçu à Rio de Janeiro, Sao-Paulo, Lima, Houston, Chicago, New-York, Dallas, Tokyo et autres villes de par le monde, donnant des conférences, participant à des concours, rencontrant les plus hautes personnalités politiques, économiques et professionnelles et ce, avec un seul objectif : vendre le Charolais.

Sa grandeur d'âme, sa connaissance des hommes, ses dons d'organisateur mais aussi sa discrétion, son souci d'écouter, de comprendre, d'aimer, ont fait d'Emile Maurice un homme d'exception que des centaines d'éleveurs ont pu et su apprécier et qu'un ministre n'a pas hésité à qualifier de véritable "pape du Charolais".

LE GOTHA DE

L'ELEVAGE CHAROLAIS

Parmi les grands noms qui ont illustré et illustrent encore l'élevage charolais : les Barge, Dargaud, Delorme, Devillard, Dumontet, Farnier, Lamborot, Monnet, Pacaud, Pornon, Prost, Ravier, Touillon, Vannier et beaucoup d'autres et non des moindres, nous en retiendrons plus particulièrement deux :

Les LAMBOROT - Louis Lamborot avait commencé la sélection dès 1870. Il fut l'un des pionniers lors de la création du herd-Book en 1887. Son taureau "Bayard" portait en effet le numéro 1 du livre généalogique. Comme il a été précisé plus haut, en 1910, il participait avec M. de Laguiche à la première exportation à Buenos-Aires. Personnalité mémorable du Charolais, Louis Lamborot figura pendant 30 ans en tête du palmarès des concours de Charolles. De 1887 à 1939, plus de 600 animaux de cet élevage furent inscrits au Herd-Book. Originaire d'Epinassy à Changy, la famille Lamborot s'était installée en 1886 à Champlecy où sa descendance continue brillamment la tradition.

Les FARNIER - Jean-Marie Farnier fut un des rares Brionnais à se consacrer à l'élevage de haut niveau. Originaire d'Anzy-le-Duc, il commença la sélection d'abord à Hautefond puis, en 1885, la continua au domaine de la Prie à Versaugues où un de ses animaux portait le numéro 6 du livre généalogique. Son fils, Pierre, après s'être installé à Arcy, sur Vindecy, revint à la ferme paternelle en 1921 où il regroupa les deux troupeaux. Doué

d'un jugement exceptionnel basé sur le toucher, le coup d'œil et la mémoire, Pierre Farnier savait, avec un art consommé, deviner les performances futures de ses animaux et orienter les croisements en conséquence, afin de se maintenir toujours à la pointe de la sélection.

Il avait collectionné 70 trophées et 40 prix d'honneur gagnés dans les différents concours. En témoignage l'imposante floraison de médailles qui tapissent les murs de la ferme de la Prié. Familièrement, on le surnommait "Farnier la médaille". Son fils Jean, qui lui succéda en 1946, hérita aussi du surnom.

CONCLUSION

Les progrès de la science en matière de diététique animale et de génétique ont indiscutablement aidé les éleveurs à améliorer la conformation et la productivité de leur bétail. Il convient de rendre hommage aussi aux scientifiques, chercheurs et autres acteurs qui ont participé à cette amélioration.

Sans doute, grâce à de savantes manipulations, serait-il possible - si ce ne l'est déjà - d'aller encore plus loin et d'obtenir des animaux "sur mesure", conformes à la demande de chaque client. Alors, se poserait la question : jusqu'où a-t-on le droit d'aller... trop loin ?

Mais, remplacera-t-on jamais cet homme de la terre qui, d'un pas serein, s'en va à son étable ou sa prairie et, d'un coup d'œil, perçoit le devenir, proche ou plus lointain, de chacune de ses bêtes.

Cette intuition, ce savoir, cette passion innée, en un mot, cette expérience, sont une science ou plutôt un art... qui ne s'apprend pas dans les livres.

Toujours est-il que le taureau charolais, cet étalon or inégalé et universellement réputé, est aujourd'hui devenu le régénérateur privilégié des élevages bovins dans plus de 70 pays ; il reste aussi le moteur incontournable de l'élevage français.

Quant au Brionnais, sa terre natale, il est toujours le pays des plus riches prairies.

Un pays béni des dieux, dirait Victor Hugo, où, il y a bien longtemps, la Providence a fait pleuvoir la manne de la fertilité et la semence de la plus belle des races bovines.

Sources :

Le Charolais, une race mondiale. Paul Vannier et Daniel Meyer.
Editions ANCR - 1994

Les sommets de l'élevage charolais de race pure.
Paul Lanier
Auto-Edition - 1975.



OYÉ, village de la famille Mathieu

CHATENAY

par Franck NADEL

à partir des archives communiquées par la mairie de Chatenay et René SIVIGNON

Si dès 1869, quelques hameaux se regroupent autour de l'un d'entre eux, Chatenay, qui sera le nom du nouveau village, s'érigent en commune et se détachent de celles de Gibles et de Saint-Racho, il a fallu attendre six ans pour que la décision devienne officielle par décret du gouvernement du 23 mars 1875.

Pourquoi cette démarche d'un groupe d'habitants de ces hameaux ? Elle s'explique essentiellement par la topographie et les inconvénients qu'elle entraîne. En effet descentes et montées pour atteindre les bourgs de Gibles et de Saint-Racho dont ils dépendent, rendent leur accès difficile pour aller à l'église, à la mairie et pour les enfants, à l'école, surtout à la mauvaise saison.

Donc dès 1869, une commission est formée pour créer la nouvelle commune. Voici un extrait du rapport fait :

"En l'année 1869, dans les premiers du mois, il fut pris entre plusieurs habitants de Gibles et de Saint-Racho, notamment MM. Pierre Corneloup, Jean-Marie Jolivet et Jean-Pierre Marie Dufoux, l'initiative de former au lieu dit Chatenay et circum-voisinage, une commune nouvelle dont le territoire serait distrait, partie de la commune de Gibles, partie de celle de Saint-Racho..." (Archives municipales).

Cela ne se fit point sans difficultés. Il fallait pour que la commune et la paroisse deviennent autonomes, construire une mairie, une église, un presbytère, une école, un cimetière, éléments indispensables à l'époque.

Une souscription fut lancée auprès des habitants volontaires et dès mars 1869, la somme de 17 615 francs-or est recueillie, plus un don postérieur de 96 francs-or.

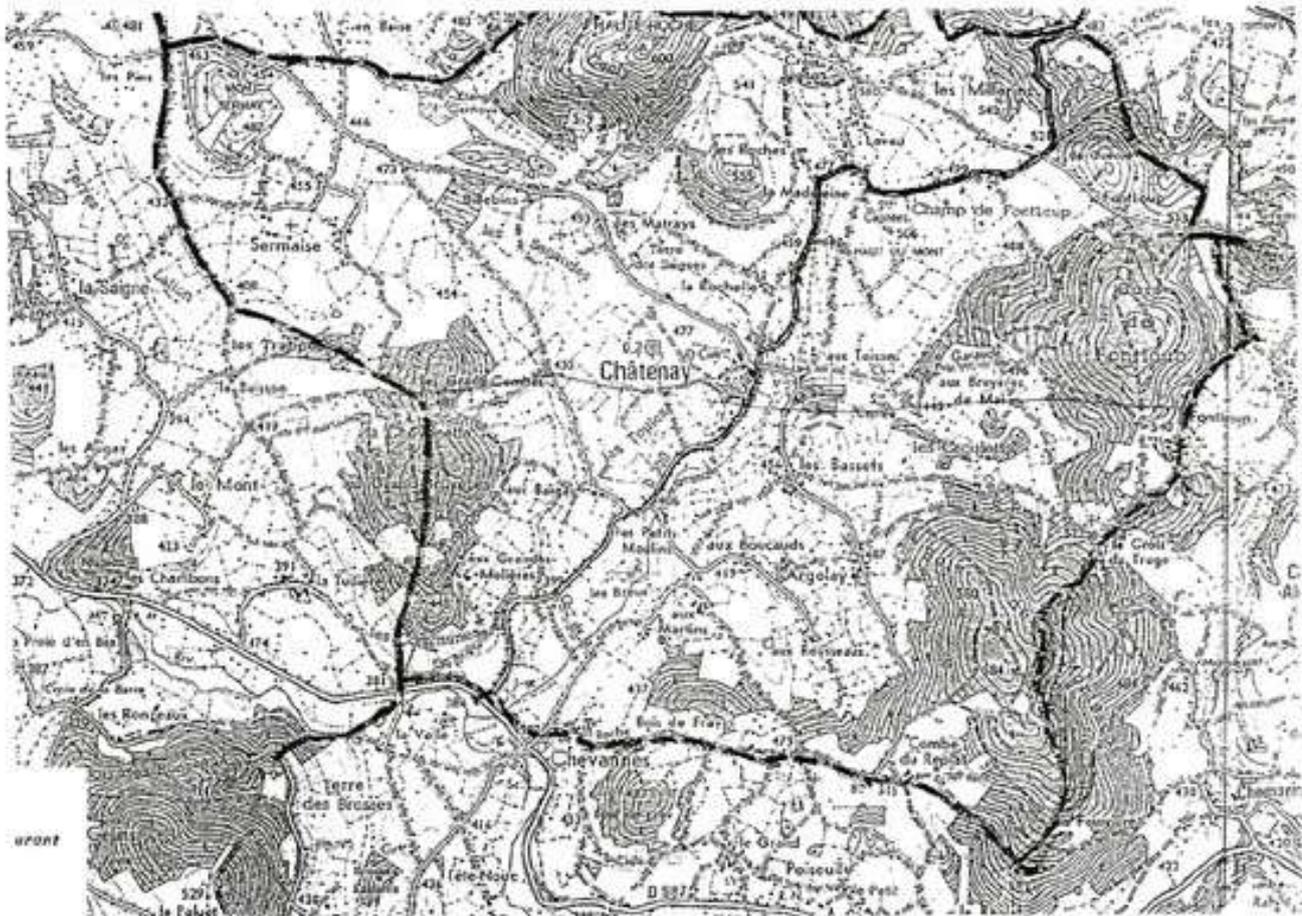
Dans l'acte de souscription il est dit, que pour gérer les affaires de la nouvelle commune jusqu'au moment où l'administration civile en ordonne autrement, "il se formerait une commission de huit membres pris parmi les plus fortes sommes". Ils se trouvèrent être : 1° M. Lavenir Jean, propriétaire à Lavaux, 2° M. Dufoux François Marie propriétaire à l'Argolay, 3° M. Corneloup Pierre, propriétaire à Chatenay, 4° M. Audet Jean, propriétaire à Fond Loué, 5° M. Jolivet Jean-Marie, propriétaire aux Martins, 6° M. Mathey Charles, propriétaire à La Clayette, 7° M. Vouillon Denis, propriétaire aux Martins, 8° M. Deborde Claude, propriétaire à Chatenay. "M. Lavenir Jean refuse la place de membre et la présidence. Le plus fort souscripteur à la suite fut désigné, soit M. Dargaud Pierre, propriétaire aux Boucauds, pour compléter la commission.

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

La première réunion a eu lieu le 13 novembre 1869 dans une maison non habitée appartenant au sieur Deborde. Restaurée plus tard, elle deviendra maison d'école. La présidence fut dévolue à M. Charles Mathey, demeurant à La Clayette, mais propriétaire de la ferme dite des Roches et la vice présidence au sieur Jean Audet. Le secrétaire fut pris en dehors de la commission : M. Jean Pierre Marie Dufoux.

Sur les trois emplacements proposés pour la construction de l'église, les souscripteurs réunis ont finalement retenu un terrain dans le hameau de Chatenay appartenant à Corneloup Pierre qui le céda (1^{er} décembre 1869) gratuitement.

Mais les difficultés n'ont pas manqué. Engagements des souscripteurs non tenus, créanciers pressés... Il fut donc décidé de faire un emprunt et plus tard de recourir à un impôt extraordinaire. Après 1875, le conseil municipal a obtenu des subventions. Il ne faut pas



On trouve dans les archives municipales le détail des démarches et du coût de la construction de l'édifice. Par mesure d'économie on décide de construire une église simple, sous la surveillance, à titre gratuit, du frère du secrétaire, Jean Pierre Marie Dufoux, géomètre à La Clayette. Les travaux sont principalement confiés aux maçons Laroche et Thevenet, au charpentier Fayard, au forgeron Chemarin. Les matériaux sont achetés au plus bas prix et la population fournit "des prestations". Détail piquant : "Il fut décidé que, pour encourager les prestataires, bouviers ou manœuvres, il leur serait alloué un verre de vin chaque jour à midi". Il paraît que deux pièces y passèrent !

oublier non plus que la guerre de 1870 a mobilisé les hommes...

Comme déjà ci-dessus mentionné, c'est le 23 mars 1875, que Chatenay a été érigé en commune et un autre décret du 12 mai 1876, signé par Mac Mahon érige CHATENAY en succursale, c'est à dire en paroisse.

CONSTRUCTION DU PRESBYTÈRE

Claude Deborde consentit à donner gratuitement le terrain. En mars 1872, la commission accepte les plans et devis faits par M. Jean Pierre Marie Dufoux et une adjudication est décidée. "Les amateurs ayant trouvé le devis trop élevé, il a été procédé à l'enchère au

prix de 4000 francs-or proposé par M. Boucaud, des Boucauds..." Finalement ils sont revenus à M. Fayard des Millerins au prix de 3450 francs-or.

Un deuxième marché a été passé avec les sieurs Chevalier Benoît, maçon à Châtenay et Laroche André, maçon aux Boucauds : ils se sont engagés à faire un petit corps de bâtiment, maçonnerie seulement, avec fourniture de pierres, sable et chaux, moyennant qu'on leur fasse les transports. "Marché fait au prix de sept francs de la toise".

"Un troisième marché a été passé avec Boucaud François des Boucauds, pour la charpente de ce même bâtiment a forfait au prix de 65 francs-or.

Longues discussions également sur les divers financements. Fallait-il solliciter des subventions, cela retarderait les travaux (Châtenay n'est pas encore commune) et imposerait des contraintes, notamment celle de recourir à un architecte. On renonce donc.

L'an mil huit cent soixante treize, le 29 novembre les commissions syndicales des deux sections de Châtenay se sont réunies au lieu ordinaire de leurs délibérations pour s'organiser d'abord et pour s'occuper ensuite des intérêts divers de la nouvelle commune de Châtenay." Rappelons qu'elle n'a pas encore une existence légale, mais a déjà une identité.



VERS UNE IDENTITÉ

On trouve dans les archives départementales la série des délibérations et les comptes concernant la maison d'école. Lors d'une réunion, le 17 mars 1870, la commission se penche justement sur le bâtiment de l'école donné par M. Deborde. "Après différents pourparlers, il fut convenu que les murs étant mauvais, une grande partie serait abattue et que la maison d'école serait élevée sur les plans présentés par M. Dufoux et d'après les devis, en utilisant toutefois tous les matériaux qui pourraient servir..."

Les soucis n'ont pas manqué pour faire face aux dépenses, mais la volonté de réussir cristallise les énergies. Les souscripteurs retardataires sont relancés, des dons arrivent mais il faudra faire un emprunt.

La reconnaissance officielle de la commune en 1875 apportera d'autres ressources, celles de l'état.

Cette histoire est exemplaire. La volonté, la solidarité des habitants de hameaux trop éloignés des centres a été couronné de succès. Aujourd'hui encore on sent dans ce village un esprit d'équipe et d'entraide remarquables. En

1998 par exemple, tous les habitants se sont mobilisés pour le maintien de leur école. Hélas, malgré ce combat, elle fut fermée. C'était la dernière école à classe unique du canton de La Clayette.

CHATENAY LES MAIRES DE LA COMMUNE

Le 13 juin 1875, sous la présidence de Boucaud Philippe, premier conseiller, il fut procédé à l'élection du maire, Dufoux François, propriétaire à l'Argolay et de l'adjoint Corneloup Pierre, propriétaire au bourg. Etaient présents : Boucaud Philippe, Miller Jean, Dufoux François, Corneloup Pierre, Audet Jean, Jolivet Jean-Marie, Vouillon Denis, Grandjean Benoît, Deborde Claude et Dargaud Pierre. Lavenir Jean était décédé en 1874.

- Le 30 avril 1882, Grandjean Benoît, propriétaire à Billebin, fut élu maire, remplaçant Dufoux François, décédé. DUFOUX Jacques, fut élu adjoint.

- Le 16 mai 1886, Grandjean, démissionnaire fut remplacé par Dufoux Jacques et le 30 mai 1886, Lavenir Claude a été élu adjoint. Ils restèrent en fonction pendant plus de 40 ans !

- Le 17 mai 1925, Dufoux Augustin fut élu maire en remplacement de son frère. Il le restera jusqu'en 1942. Il fut

remplacé par Vouillon Ferdinand, petit-fils de Denis, un des fondateurs.

- En juillet 1961, Miller Louis est élu maire et en 1983, Paul Narboux, maire actuel. (Archives de la commune).

En 125 ans donc, Chatenay n'a eu que 7 maires !

CHATENAY AUJOURD'HUI

Lors de la création de la commune, Chatenay avait 462 habitants, sa population maximum. Au début du siècle on comptait encore 405 habitants. L'exode rural a touché le village, la population était encore de 263 habitants en 1946. Il n'y en a plus que 174, pour une superficie de 806 hectares, aujourd'hui.

Village à l'économie essentiellement agricole et artisanale, Châtenay affirme aussi sa vocation touristique avec gîtes ruraux, fermes auberges et prochainement un musée "de tradition" (ouverture prévue en l'an 2000). Et puis son Comité des Fêtes dynamique organise fêtes et manifestations, dont celle de la "Tsatagne" et du Beaujolais nouveau, le 3e dimanche de novembre. La Confrérie locale de la "Tsatagne" invite l'Amicale des Beaujolais Villages et d'autres confréries.



Le Vignoble Brionnais.

Autrefois. Aujourd'hui.

Par Louis CALLIER

Première partie

Depuis 1990 on assiste à un renouveau du vignoble Brionnais sous l'impulsion de la charte intercommunale du canton de Semur-en-Brionnais, mais ce vignoble plonge ses racines dans le passé, bien qu'il soit très difficile d'en dater avec précision l'apparition dans notre province.

I - Autrefois

On sait en effet que les Phocéens et les Grecs ont introduit la vigne avant l'ère chrétienne dans les régions méditerranéennes. Les Romains en ont élargi l'aire plus au nord. Mais dès l'an 92, l'empereur Domitien craignant la concurrence du vignoble gaulois, interdit toute plantation pour le remplacer par des cultures vivrières.

Malgré cela, la vigne survécut et prospéra grâce aux "Barbares" (buveurs de bière), aux Maures et aux Sarrazins qui ont toujours fait preuve de tolérance à l'égard des us et coutumes des territoires occupés.

Des origines incertaines

Nous savons aussi que les monastères, outre leur fonction spirituelle, servaient d'hostellerie en hébergeant les pèlerins et voyageurs qu'ils accueillait. Ils étaient donc tenus de produire céréales, viandes et vin. N'oublions surtout pas que ce dernier était également indispensable au culte religieux !

L'installation des ordres monastiques dans notre région pourrait donc nous servir de référence pour fixer

l'implantation probable du vignoble brionnais.

Saint-Hugues de Semur fonda le prieuré de Marcigny en 1054, Eutrope l'abbaye de Saint-Rigaud à Ligny en 1065 - d'autres suivirent - toutes filiales de Cluny fondée en 910 par Guillaume d'Aquitaine.

Quelques références d'historiens

Il existe cependant peu de traces écrites. A Fleury, en 1600, des documents mentionnent des vignes au Corbet, au bois Rouan, en Froide bize.

En 1983, "l'archivore" Pierre Durix, dans son imposante thèse sur l'Histoire du Brionnais aux XVIIe et XVIIIe siècle, ne consacre qu'une toute petite page à la vigne, signalant seulement dans son voisinage les 66 hectares viticoles d'Amanzé en 1836 avec ses crus renommés : la Toule, Gland, la Roue, etc...



"Cadole" ou maison de vigne en brionnais

Il rapporte les observations de l'intendant Ferrand au milieu du XVIII^e siècle : "Il y a du vin en abondance dans les années heureuses", qualifiant le vin du Brionnais comme une "honnête piquette".

Pierre Durix emprunte aussi quelques lignes à l'abbé Courtépée. Ce sont celles que nous avons retrouvées dans le tome IV de la Description du Duché de Bourgogne de 1779 : "Les vins sont forts communs, les meilleurs à Semur et à Saint-Martin-du-Lac sont, les premières années, rudes et grossiers ; ils acquièrent dans la suite de la douceur mais peu d'agrément, n'ayant ni ce feu montant qui rendent un vin de bonne qualité en Bourgogne : mais on est à portée des vins du Maconnois, du Beaujolais, de Renaison".

L'acheminement fluvial

Par la suite, la vigne se développa grâce aux transports sur la Loire. Les fûts étaient embarqués à Artaix, Iguerande, Pouilly-sous-Charlieu, jusqu'à Paris ou Nantes sur des gabarres ou des sapines. Très souvent, les mariniers vendaient le bois de leurs embarcations au terme de leur voyage et rentraient chez eux à pied. Cela explique à cette époque, l'expansion de la "charpente à bateaux", de la tonnellerie en général et des professions qui gravitaient autour d'elle : cordiers, cloutiers, charpentiers, portefaix, etc...

La "Cocarde Brionnaise" a d'ailleurs parfaitement illustré cette période dans un son et lumière intitulé "Quand un Brionnais s'en va t'en Loire". C'était en 1995 et 1996 sur le plan d'eau d'Iguerande.

Canal latéral à la Loire

L'inconstance et l'irrégularité du fleuve rendaient le délais du transport très aléatoires et en sus, souvent émaillés d'avaries. Commencé en 1822, inauguré en 1838, reliant Roanne à Briare, le canal latéral à la Loire avec sa jonction à celui de Loing, assura des liaisons

nettement plus régulières pour Paris avec une sécurité accrue. Briennon devenait port principal d'embarquement. Puis gabarres et sapines cédaient leurs places aux berrichons et aux péniches qui avaient des capacités bien supérieures, l'écoulement des vins en fut réactivé.

Aux mêmes époques, pour atteindre Paris et l'Ile de France, les vins du Beaujolais charroyés par les Echarmeaux, s'embarquaient également sur la Loire, à Pouilly et après 1838, sur le canal de Briennon devenu ainsi un port très actif.

Le Chemin de Fer

La deuxième moitié du XIX^e siècle voyait se développer le rail se substituant progressivement aux voies d'eau. Il fut une des causes de la modification du paysage viticole français : 1850-1860, les grandes lignes Paris - Lyon - Marseille (PLM, PO, etc.) et ensuite les voies secondaires ou transversales :

1867 : Lyon - Roanne

1882 : Roanne - Pouilly - Iguerande - Marcigny - Paray

1889 : Pouilly - Charlieu - Saint-Maurice - La Clayette - Châlon

Les risques de la nature... attendus

Une belle métaphore dit : "Le vin, c'est du soleil en bouteille", mais le résultat qualitatif de chaque année dépend avant tout de la générosité variable de Phébus, alliée à l'imprévision hygrométrique. Il faut reconnaître que la vigne est probablement la production agricole la plus longtemps exposée aux caprices climatiques : gelées d'hiver et de printemps, sécheresse, orages provoquant érosion et ravinement en coteaux et nécessitant de remonter la terre à dos d'homme, grêle partiellement ou totalement dévastatrice, celle-ci pouvant se combattre par les sonneries de cloches... (?), les fusées paragrêles, l'émission d'iodure d'argent. Tous ces



Vendanges en brionnais

moyens ont été successivement abandonnés, et remplacés plus simplement par l'assurance.

Citons quelques exemples anecdotiques recueillis par Serge Lacroix pour Fleury-la-Montagne :

Gelée d'hiver : 1709, 1879, 1929, 1940, février 1956

Gelée de printemps : 26/04/1873, 11/05/1880, 12/05/1881, 02/05/1909, 1912, 1928, 05/05/1941, 12/05/1953, 05/05/1967, 26/04/1981, 21/04/1991, 14/04/1998.

Grêle fréquente : Parmi les plus désolantes : 1875, 1915, 24/08/1918, 11/08/1927, 1929, 1977 (trois fois).

Rappelons en contrepartie : la récolte pléthorique de 1908 : 25 000 hectolitres.

Les bonnes années de 1919, 1920, 1921, ayant permis aux vignerons d'acquérir un cheval, soulageant ainsi l'effort humain.

De nombreux fléaux... inattendus

Si les accidents climatiques se renouvellent depuis la nuit des temps, par contre, tout au long du XIXe siècle, les vignerons eurent constamment à lutter contre les attaques imprévues de nouveaux ennemis plus ou moins virulents.

Vers 1835 apparut la pyrale (ver coquin

ou *sparganothis pilleriana*) vaincue par le Roannais Benoît Raclet. En échaudant les ceps, il fut le génial sauveur de la vigne. La ville de Roanne reconnaissait ses mérites tardivement, 150 ans après, en lui accordant le patronyme d'une rue avec l'annotation : "Inventeur d'un traitement pour la vigne".

Romanèche-Thorins dès 1864 avait érigé son buste au centre de l'agglomération. Par la suite, les vignerons ont dû faire face à une succession d'insectes et de parasites : oïdium, eudémis, cochylis, black rot, anthracnose, chlorose, vers gris, mildiou, court noué infectieux, phylloxéra, etc...

Le meurtrier phylloxéra

La lenteur de la marine à voile ne permettait pas à ce puceron de survivre à la traversée de l'Atlantique. Avec les bateaux à vapeur, les délais furent raccourcis et les premières apparitions du "vastatrix" furent signalées dans le Gard et l'Aquitaine dès 1863 où l'on expérimenta l'immersion et l'insufflation de sulfure de carbone sur les racines.

Le Brionnais ne sera atteint qu'à partir de 1884. Ce fut l'anéantissement et ses conséquences catastrophiques, vouant à

la misère de nombreuses familles. Il fallut procéder manuellement au très pénible arrachage, à l'éreintant minage, à l'épierrage, à la replantation du gamay Saint-Romain (vinifera) sur porte-greffes américains : riparia, rupestris, solonis, berlandieri, les seuls à résister au terrible insecte.

Pépinieristes, Hybrideurs,

Obtenteurs

A l'instar des autres régions, ces nouveaux métiers se développèrent pour approvisionner les plantations. Parmi eux, signalons les familles Burdin d'Iguerande et Ravat-Tissier de Marcigny, spécialistes en hybrides et métis, par pollinisation des pistils au moment de la floraison. C'était un vrai travail d'orfèvre, nécessitant des pincettes et une patience de bénédictins. Ils n'étaient que cinq "obtenteurs" en France à se consacrer à ces laborieuses recherches, pour tenter de concilier rendement, qualité et résistance aux maladies et aux insectes.

Dans un premier temps, leurs innovations furent récompensées, répondant à l'attente des producteurs pour la reconstitution des vignobles, et à celle des consommateurs en vin ordinaire (vin boisson) du fait de l'industrialisation, de l'urbanisation, et des grands travaux. Dans un second temps, leurs activités furent freinées par la loi du 4 juillet 1931, étudiée principalement par Joseph Capus et Alfred Hot, instituant le Statut Viticole en vue de prévenir le retour de crises dues aux récoltes pléthoriques.

Certains articles édictaient la suppression progressive des hybrides, en fixant le terme au 1er août 1942, et la prohibition des cépages directs américains : Clinton, Herbémont, Isabelle, Jacquez, Othello et Noah, tous plus ou moins foxés ⁽¹⁾ et certains, nocifs.

Le gouvernement ferma les yeux durant la disette de 1940 à 1948

(rationnement mensuel de 4 litres et parfois 2 litres). Les négociants recevaient souvent, contre leur gré, des attributions de Noah et d'Oberlin pour honorer les tickets, l'étonnante mémoire d'André Guittat pourrait le confirmer.

A partir de 1949, la liberté retrouvée rendait donc inéluctable l'application stricte du Code du Vin. La découverte de la chromatographie, détectant indubitablement les hybrides, aboutissait à la disparition presque totale des hybrideurs et des obtenteurs.

Par contre, la filière des pépinieristes s'est bien maintenue. De plus, elle est dotée actuellement de certifications obligatoires d'agrément et d'exigences phytosanitaires.



La grappe est belle, la récolte sera bonne !

Rappelons les très bons résultats obtenus par J.F. Ravat avec son exceptionnel hybride Ravat 6 (R6) blanc, arrivant en tête au concours de Mâcon en Janvier 1935, noté 19 sur 20, devant un Pouilly-Fuissé de Chaintré : 18 sur 20. En 1937, la radiesthésie végétale donnait également une longueur d'onde supérieure au Ravat 6, comparé à un Pouilly-Fuissé de Chaintré.

(1) En analogie, goût ou saveur particuliers à certains vins d'hybrides producteurs directs (vient de l'anglais fox : renard).

** Dans un prochain numéro, nous analyserons les raisons du déclin du vignoble brionnais et l'espoir de sa renaissance.*

** Cet exposé ne prétend pas être exhaustif et voudrait susciter remarques, observations, contestations. Nous en attendons des compléments d'informations et des réactions contradictoires mais objectives qui pourraient être l'occasion d'un troisième rendez-vous.*

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

OCTOBRE 1754 : MANDRIN PASSE PAR LE BRIONNAIS

Tout le monde connaît Mandrin, le célèbre bandit au grand cœur né à Saint-Etienne de Saint-Geoirs (actuel département de la Drôme), d'abord marchand, devenu contrebandier après sa ruine.

Il devient rapidement le chef d'une bande de 200 hommes, se livre à la contrebande et s'attaque aux fermiers généraux (collecteurs des impôts particulièrement haïs du peuple pour leur rapacité). Très populaire, il bénéficie de la sympathie et parfois de l'aide active des populations.

En cette année 1754, Mandrin traverse par deux fois la région et, le 24 octobre, il passe la nuit au château de Malfarat à Saint-Bonnet-de-Cray. On ignore s'il était seul ou accompagné de certains de ses hommes.

On sait qu'il s'arrêta également à Vareilles, à Montgiraud. L'année suivante, capturé en Savoie, Mandrin fut ramené à Valence, condamné à mort et roué vif.

A BRIANT EN 1793.

LE PREMIER DIVORCE EN BRIONNAIS

Par Jean ETIENNEY

En 1793, le divorce venait d'être autorisé en France et dans les campagnes, les couples désunis n'osaient guère l'utiliser pour briser les liens que le Clergé, qui tenait l'Etat Civil, interdisait de trancher depuis des siècles.

Le mariage était considéré sous l'Ancien Régime comme un sacrement, les époux devaient se présenter devant l'Eglise pour y recevoir sa bénédiction, le divorce était interdit et permise seulement la séparation de corps. Très rarement, l'Eglise consentait à annuler certains mariages non consommés. Pour la plupart des sujets du Roi Très Chrétien, on se mariait et on restait liés l'un à l'autre jusqu'à la mort d'un des époux. Cependant les remariages étaient fréquents car la mort frappait souvent les jeunes adultes.

Au XVIII^e siècle les mentalités changent, en particulier dans la bourgeoisie de robe. Légistes et médecins sont de grands lecteurs des philosophes qui étaient favorables au divorce. Montesquieu allait jusqu'à dire que l'empêcher était nuire à la natalité ! Voltaire et Rousseau le souhaitaient dans l'intérêt des enfants.

La Révolution de 1789 amène au pouvoir des députés du Tiers Etat, en majorité ce sont des robins : avocats, juges, notaires, médecins, procureurs. Ces hommes de loi sont chargés, en 1791, d'élaborer de nouvelles lois, mais cette Assemblée Législative prévue pour siéger deux ans est bousculée par les événements et doit céder la place à la Convention. Le 20 Septembre 1792, le jour où les nouveaux députés arrivent, elle se réunit une dernière

fois pour établir le nouvel état civil et le divorce. Le mariage chrétien était tellement ancré dans les mœurs que ces juristes pourtant favorables au divorce, ont remis à la dernière heure son examen... Sous la pression des révolutionnaires, ils vont créer un divorce très libéral autorisant tous les motifs possibles et pouvant être prononcé à la demande d'un des conjoints. Ainsi le paragraphe 2 prévoit le divorce en cas d'émigration d'un des époux, à la demande de l'autre resté fidèle à sa patrie.

Après ces considérations générales, il est l'heure de parler de notre couple. Il apparaît dans l'état civil de Briant le 13 Avril 1790, le jour du mariage. Un enfant naîtra en 1791 et le divorce sera prononcé le 8 octobre 1793.

Le mariage, à l'époque, est précédé d'un contrat qui fixe donations et successions, il a lieu chez Maître Jacob, notaire à Marcigny, le 11 Avril 1790.

Premier Acte - Antoine Girard de Lafayolle, écuyer, garde du corps du Roi, épouse Jeanne Marie Louise Verchère de Briant. Ils promettent de se présenter à l'Eglise pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

La procédure va se faire au nom des parents car ils sont mineurs, M. Claude Girard est le père d'Antoine et Dame Antoinette Françoise Potignon, veuve de Jacques Verchère bourgeois de Châteauneuf, est la mère de Jeanne.

M. Claude Girard est écuyer, seigneur de Lafayolle et de Godinière, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre de Saint Louis, ils est

accompagné de Dame Agathe Deffere. Ils demeurent dans leur château de Lafayolle à Saint Germain de Lespinasse en Brionnais.

Ils instituent par ce contrat leur fils aîné Antoine, comme héritier de tous les biens, meubles, effets mobiliers, dettes actives, droits, etc, dont ils "moureront vêtus" (sic). A charge pour ce légataire de verser 12 000 livres à ses trois frères : Claude, Jean-Georges et autre Claude Girard, et à ses quatre sœurs : Marie-Anne, Irma, Magdeleine et Antoinette Girard. Versement à effectuer lors de leur mariage ou à leur majorité.

En attendant, le futur époux recevra une rente annuelle de 1500 livres, gens, équipages et chevaux, de ses parents.

Jeanne Marie Louise Verchère est pareillement instituée par ce contrat par Dame Potignon l'héritière de tous ses biens à sa mort et en attendant reçoit 1200 livres de rente.

M. Louis Potignon, grand père de la mariée, est présent au contrat, il donne son consentement. C'est le chef de la famille, seigneur de Montmegin, maire de la paroisse de Briant, gros propriétaire terrien et grand bourgeois. Il est sans doute un des artisans de ce mariage. Sa fille préférée Antoinette Françoise est venue vivre avec lui et il a testé en sa faveur comme héritière universelle, à charge de dédommager ses 4 sœurs. Aidée par sa fille, elle le soigne car il est fort âgé pour l'époque : plus de 70 ans ! Il logera les futurs époux à Briant.

Assistent au contrat Claude Circaud, docteur en médecine à La Clayette, qui donne 3000 livres à sa nièce Jeanne Marie Louise, Philippe Bouillet conseiller au siège du grenier à sel de Charolles, Jean Baptiste Terrion procureur au baillage de Semur en Brionnais, Jacques Louvrier avocat à La Clayette, Charles Cartier bourgeois de Marcigny, tous oncles par alliance de la mariée. Jean Georges Girard de Godinière, M. Antoine Bouquet prieur

de Saint Morice la Forêt, demeurant à Ambierle en Roannais, oncle de la future, Catherin Mathieu curé de Briant, sont présents.

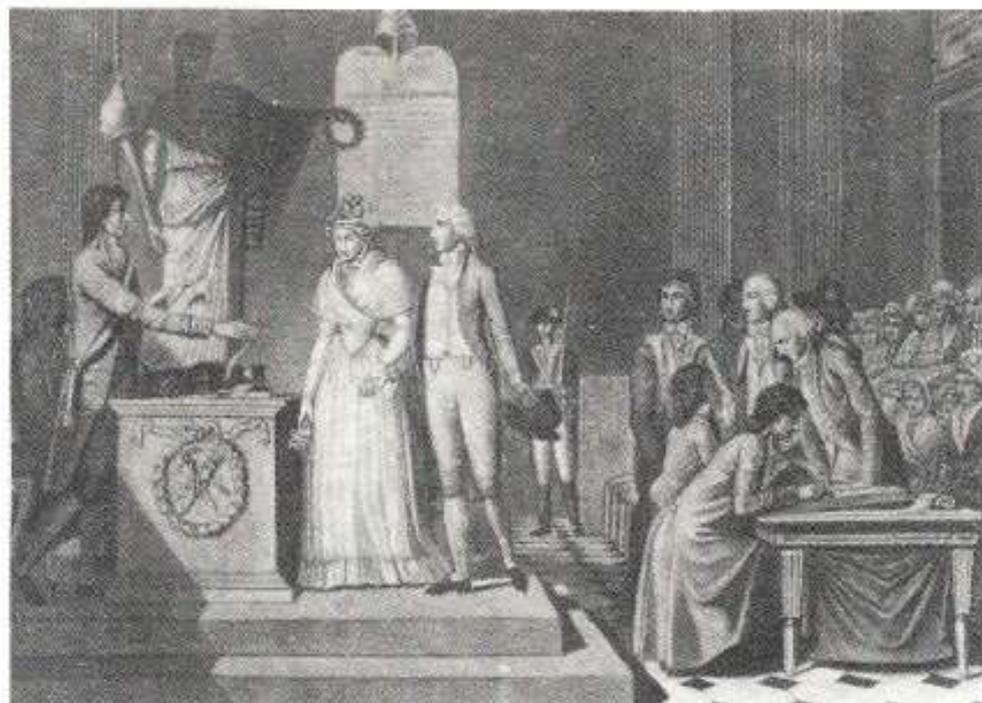
Remarquons que ce contrat qui légalise les rentes versées aux futurs époux et fixe les successions, est très pratiqué à l'époque qui s'achèvera le 20 septembre 1792, avec le nouvel état civil et la suppression du droit d'aînesse ; l'union de deux familles de la bourgeoisie de robe, proches voisines, est un fait classique et perdurera.

Il y a ici un *distinguo*^{*}, Girard père, en acquérant une charge militaire de garde du corps du Roi, avait accédé à la noblesse d'épée, pris la qualité d'écuyer, et pouvait jouir des privilèges de la noblesse, cette noblesse devenant héréditaire après trois générations dans l'exercice de l'office. Un roturier, devenu capitaine, c'était un événement ! Voilà qui jouera dans le comportement de son fils Antoine pendant la Révolution et le poussera à émigrer, car ces nouveaux nobles perdaient tout droit à l'hérédité en faisant acte dérogeant à la noblesse^{*}.

deuxième acte - le Mariage à Briant le treize Avril 1790 après la publication, sans oppositions ni empêchements, des promesses de mariage, trois semaines de suite.

On y retrouve les mêmes personnages, mais on apprend que des dispenses de parenté du troisième au quatrième degré ont été obtenues, l'une signée Le Maître vicaire général du diocèse d'Autun, le 27 mars, et insinuée (enregistrée) par le curé de la paroisse, l'autre signée : Castillon vicaire général du diocèse de Lyon, le 3 Avril, et insinuée par le curé de Saint Germain Lespinasse.

Antoine Bouquet, le prieur de Saint Maurice en Forez, est désigné comme oncle^{**} des époux et Louis Potignon comme l'aïeul de l'épouse et l'oncle^{**} de l'époux. Ce qui prouve l'étroite parenté de ces personnages (qui sont sûrement les instigateurs du mariage)



Le mariage républicain

et également que l'endogamie** de cette classe sociale en Brionnais en fait un véritable clan.

La bénédiction rendue, les mariés et les invités se sont rendus à la fête des épousailles, dans la proche propriété de Louis Potignon, les bâtiments entourés de jardin, verger et vignes "confinés de matin et midi" par le chemin de Briant à La Beluze.

Un enfant va naître de leur union.

Troisième acte - la sentence portant divorce entre Jeanne Marie Louise Verchère et Antoine Girard, son mari, obtenue à l'étude de Maître Jacquet, notaire à Marcigny, le 30 septembre 1793, à la demande de l'épousée.

Que s'est il donc passé ? Au niveau du couple, nous avons une seule information : Lafayette a quitté son domicile à Briant depuis 22 mois abandonnant femme et enfant. Cette dernière va obtenir le 22 septembre 1793, par les administrateurs composant le directoire du district de Marcigny, un certificat qui précise "Antoine Girard, dit Lafayette", est "regardé comme émigré et ses biens acquis à la Nation".

Ce qui autorise sa femme à demander le divorce, vu le paragraphe 2 de la Loi du 20 septembre 1792.

Mais pourquoi cette subite demande et la rapidité à laquelle va se dérouler la procédure ?

C'est la peur qui pousse cette femme et son clan à briser les liens de ce mariage, pour ne pas subir les rigueurs de la Loi des suspects votée le 17 septembre 1793. Car la révolution a changé d'aspect et prend alors l'atroce visage de la dictature et de la Terreur.

En 1790, nos robins pensaient que la Révolution, se terminerait par une monarchie constitutionnelle à l'anglaise où ils auraient la première place, noblesse et clergé étant marginalisés. mais les conventionnels girondins, leurs élus, sont balayés par la poussée révolutionnaire. Le Roi est jugé et exécuté, les nobles qui n'ont pas émigré sont arrêtés et souvent exécutés s'ils ne se rallient pas à la Nation. Les monarchies d'Europe, apeurées, forment une coalition qui entre en guerre contre le gouvernement révolutionnaire. Celui-ci lève 300 000 hommes pour faire face à l'invasion sur tous les fronts et du coup la Vendée, Lyon et Bordeaux se soulèvent contre la 1^{ère} République, proclamée le 22 septembre 1792.

L'été 1793, 60 départements sont en armes contre le pouvoir de Paris. Le Comité de Salut Public vote une levée

en masse. La loi des suspects permet d'arrêter, juger et faire guillotiner tous les opposants, émigrés, rebelles à la Nation, ainsi que leurs familles.

Au niveau local, le pouvoir dispose des Sociétés populaires, d'agents nationaux et d'un réseau de mouchards baptisés auxiliaires, comme le décrit fort bien Georges Déclas dans le 1er numéro de Mémoire Brionnaise.

Marie-Louise Verchère va scrupuleusement accomplir les six formalités prévues par la loi car il ne s'agit pas de la contourner, ce serait dangereux et suspect.

Elles valent la peine d'être énumérées, car elles résultent du travail intellectuel des hommes de loi qui créeront le Code Napoléon*** et marquent toujours notre système administratif :

- 1° la postulante au divorce se procure un extrait du contrat de mariage "dûment enregistré par Jacob, notaire public à Marcigny" ;

- 2° le certificat du directoire déclarant Lafayolle "émigré présumé" ;

- 3° elle fait signifier par exploit d'huissier, le 23 septembre à Antoine Girard qu'elle demande le divorce ! Elle nomme deux arbitres, interpelle Girard d'en nommer deux, à défaut après trois jours, ils seront nommés d'office ;

- 4° elle présente, le délai écoulé, une requête au Tribunal du district de Marcigny et obtient une ordonnance signée Lorton qui nomme d'office les citoyens Circaud et Cartier pour arbitres.

- 5° un exploit de signification de la requête et de l'ordonnance est fait par Pommier, huissier, à Antoine Girard le 27 septembre. Le disparu doit agréer les arbitres dans les 24 heures !

A défaut de quoi les arbitres seront définitivement reçus et il se trouvera le lundi 30 septembre au domicile de Dupuy l'ainé à Marcigny à 9 heures, ou il sera procédé au jugement du divorce ; à défaut, il serait passé outre au

jugement. Ledit exploit sera dûment enregistré ;

- 6° par acte extrajudiciaire signifié, les dits arbitres sont invités à se rendre le dit jour chez le citoyen Dupuy qui est l'un des arbitres de Marie Louise Verchère.

Au jour et à l'heure indiqués Maître Jacquet rédige alors l'acte de sentence portant divorce, qui commence par une déclaration de la demandante déclarant sa demande en divorce fondée, elle énumère les formalités effectuées. Ceci posé, elle demande que les parties soient renvoyées devant l'officier public de la municipalité de son mari (Briant) pour faire prononcer le divorce et sous toutes réserves de se pourvoir par-devant qui de droit pour la liquidation de ses droits dotaux et de ceux que les lois accordent à l'enfant qu'elle a eu de Girard.

Le Tribunal de famille, c'est-à-dire les arbitres désignés, va abonder dans son sens et déclarer, après examen des documents, la demande en divorce fondée vu l'article 4 du paragraphe 1 et l'article 18 du paragraphe 2 de la loi du 20 septembre 1792.

Quatrième et dernier acte: le divorce.

Le divorce est prononcé à la Maison Commune de Briant, le 8 octobre 1793. La cure sert de mairie et la commune est encore appelée paroisse dans l'acte. En l'absence du citoyen curé Duligier, officier public, qui est absent (ou n'a pas désiré prononcer le 1er divorce du district) Lazard Bordat, citoyen maire, s'en est chargé.

Jeanne Marie Verchère, citoyenne demeurant à Briant comparait, escortée de quatre témoins, "amenés au terme de la loi à l'effet d'être présents à la prononciation de son divorce".

Il s'agit de Claude Lespinasse, Pierre Duriot, Toussaint Preinat et Pierre Ray, "tous citoyens de Briant, à l'exception de Preinat qui est du Lac et de Duriot qui demeure à Montmegin". Remarquons que Saint Martin du Lac a été

désanctifié comme il se doit et que les témoins sont sans doute des gens de Louis Potignon.

L'acte énumère le nom de l'époux, les formalités accomplies et avant tout, la sentence rendue par le Tribunal de famille. Girard Lafayolle, sommé de se trouver ce jour au dit lieu, ne s'étant pas fait représenter, "la citoyenne Verchère requiert la prononciation du dit divorce par défaut".

Après la présentation au maire des pièces d'état civil, ici les certificats de baptême, (qui jusqu'alors remplaçaient les extraits de naissance), le maire prononce au nom de la loi la dissolution du mariage.

Tous signent, sauf Preinat qui inscrit une croix, ne sachant écrire, ce qui est fréquent à cette époque.

En conclusion - Tout ceci est à la fois une tragi-comédie, une mascarade et un cuisant échec pour les notables du district.

Une tragi-comédie, car la vie des deux époux est théoriquement en danger, celle de l'émigré garde du corps du roi lors d'une bataille et celle de sa femme en raison de la loi des suspects (une étude récente de Gilles Fleury, montre que 56 % des suspects arrêtés sont des parents ou alliés d'émigrés). Mais, en fait Lafayolle est très probablement à Londres ou à Gand et Jeanne Marie, par son divorce précipité, rejoint les rangs des sans culottes.

Mascarade, car il s'agit avant tout pour le clan de cacher une alliance avec un émigré et de ne pas offrir aux agents du Gouvernement Révolutionnaire l'occasion de les attaquer. C'est le moment des taxes votées par les Sociétés populaires sur les riches.

Rappelons la rapidité de la procédure de divorce, le 22 septembre Jeanne Marie Verchère a déjà en mains le certificat du Directoire du District "prouvant que Lafayolle est présumé immigré.

Document essentiel qui, pour un

quidam, aurait demandé une enquête préalable. La loi des suspects est votée le 17 septembre à Paris et la sentence de divorce rendue le 30 ! Ceci malgré une procédure compliquée à souhait et délirante, car elle s'adresse à un disparu. A chaque étape, juges, notaires, huissiers, arbitres sont des membres du clan.

Le divorce est prononcé le 8 octobre, record absolu dans un monde où les déplacements se font au pas de cheval.

Enfin, et surtout, ce divorce est un échec pour la famille Potignon-Verchère-Terrion-Circaud... C'est à dire pour tous les robins du Brionnais, en particulier pour Louis Potignon de Briant qui souhaitait voir sa descendance directe anoblie et qui mieux est dans la noblesse d'épée (la plus prestigieuse).

Ces hommes de loi avaient envoyé, comme députés à la Convention, Reverchon et Jacob. Ils espéraient encore mettre au pouvoir une monarchie constitutionnelle avec Philippe Égalité ou leurs amis auraient un rôle prépondérant.

Hélas, voici les Révolutionnaires "enragés" au pouvoir qui font tomber les têtes des Girondins, leurs alliés. les voilà sur la défensive dans leurs fiefs, leurs richesses sont menacées par le Gouvernement qui se veut démocratique et égalitaire. Enfin ils se voient obligés de précipiter ce divorce pour briser une union qu'ils avaient souhaitée pour sauver leurs biens et peut-être même leurs têtes !

La roue va tourner et la Révolution dévorer les siens, mais la Terreur va marquer les mentalités. Nos juristes, du Brionnais comme ailleurs, ont eu peur. Pour retrouver leur importance, ils seront amenés à changer leur discours libéral et pacifiste. Ils finiront par confier le pouvoir à un chef de guerre Napoléon Bonaparte, qui les laissera s'enrichir et légiférer à leur guise. Malheureusement le brillant général se transformera vite en despote et sa

mégalomane plongera la France dans la guerre perpétuelle ; après les victoires viendront la défaite, l'invasion, le déclin.

En ce sens, le premier divorce du Brionnais est plus qu'un simple fait divers, il symbolise sur le plan local, le changement de mentalité d'une classe importante et la rupture entre deux conceptions de la Révolution.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites :

Etat civil de Briant : archives de la mairie 1790 à 1793*

Minutes Jacob 1790, conservées par Me Tixier à Marcigny, à présent aux archives départementales à Mâcon.

Minutes Jacquet 1793, idem.

Ouvrages consultés :

A. Cochin et C. Charpentier, Actes du Gouvernement Révolutionnaire (23 août 1793 au 27 juillet 1794), Tome 1er; A. Picard Paris, 1920.

G. Duby, Histoire de la France Urbaine. Tome 3, Seuil Paris, 1981.

Encyclopedia Universalis, Corpus 6, Le Divorce page 310, Paris 1988.

Gilles Fleury, Du Statut Socio-Culturel des Personnes déclarées suspectes en l'an II. 112e Congrès des Sociétés Savantes, Lyon 1987, Histoire Moderne et Contemporaine, tome 3.

F. Furet et D. Richet, La Révolution Française, Fayard, 1973.

P. Goubert et D. Roche, Les Français et l'Ancien Régime, Tome 2 - Culture et Société. A. Colin Paris, 1984.

J. Massin, Almanach de la Révolution Française, des Etats Généraux au 9 thermidor. Club Français du livre, Paris, 1963.

R. Mousnier, Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue. Presses Universitaires de France, 1974.

* Jean Berthelot, un ami généalogiste, m'a communiqué les photocopies du mariage et du divorce fort aimablement, et je l'en remercie vivement.



Le divorce

* *distinguo* : une distinction à faire.

** en n'émigrant pas, les nouveaux nobles se déshonoraient, leurs enfants ne pouvaient pas hériter de leurs titres.

** oncle est mis ici pour grand oncle

** endogamie : les robins se marient entre eux, comme les autres classes sociales d'ailleurs.

*** ce sont les robins qui rédigeront le Code Napoléon, créeront l'administration nouvelle, mais ils garderont le même esprit tatillon, procédurier, multipliant démarches et contrôles. C'est un héritage de l'Ancien régime ou l'homme de loi achetait son office et vivait grâce aux multiples prélèvements effectués sur sa clientèle.

Dans les deux gravures qui illustrent le texte on remarquera le symbolisme républicain : le bonnet phrygien, la Table de la Loi, le garde républicain en uniforme, la statuaire inspirée de la République Romaine. Les costumes, l'attention portée par les officiers d'état civil à leur travail, la discipline de l'assistance, car tout est fait pour donner une image de compétence et de rigueur. Malheureusement les femmes sont tenues au second plan, la jeune épouse paraît bien soumise et la divorcée inquiète et désespérée devant l'homme sûr de lui et dominateur. La révolution Française a laissé la femme dans son état de dépendance vis à vis de l'homme, et elle va attendre près de deux siècles pour commencer à s'en libérer.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

LE POT POTAIN

Le "Pot Potain", création dont le brevet d'invention doit dater de 1950 ou 1951, était un pot à fleurs à "arrosage automatique", en fait l'ancêtre de tous les pots à réserve d'eau actuels. L'idée qui émanait de Faustin POTAIN lui-même était astucieuse, pour ne pas dire géniale!... Il s'agissait d'un pot à fleurs en terre cuite, mais à double paroi (voir dessin joint).

La paroi extérieure était vernissée, donc imperméable, la paroi intérieure était "naturelle", donc poreuse et perméable. Le principe de fonctionnement était simple : il suffisait de mettre de l'eau entre les deux parois, par des trous prévus à cet effet, et par infiltration l'eau venait mouiller la terre et alimenter les racines de la plante. Le slogan, trouvé par Faustin lui-même disait fièrement "Avec le Pot Potain, plus d'arrosage chaque matin", était donc en principe parfaitement exact.

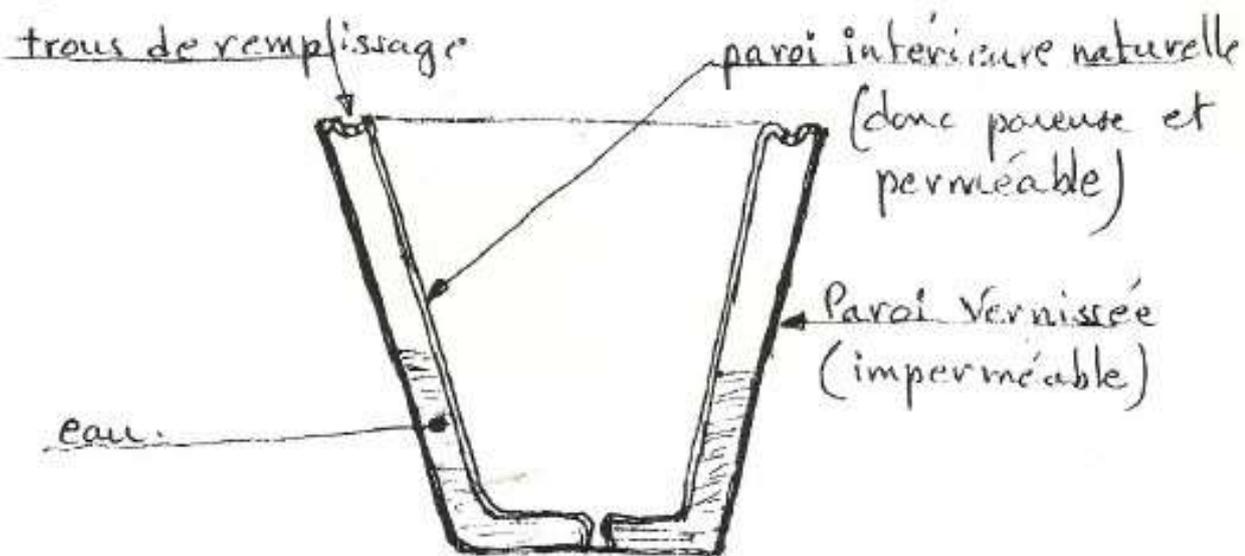
La "céramique" de Digoin assura la fabrication de toute une gamme de pots, du plus petit au plus grand et des soucoupes correspondantes... Les pots avaient belle allure, avec des couleurs vives et brillantes (jaune, rouge, vert, violet). Ils furent présentés à la foire de Paris 1952 où ils suscitèrent un intérêt certain et aussi quelques quolibets... Le terme "Pot Potain" portant bien sûr à sourire.

Un réseau de vente fut créé, un représentant spécial lui étant affecté, ainsi qu'une fourgonnette avec, peint sur la carrosserie, un magnifique hortensia dans un pot rose accompagné du fameux slogan "avec le Pot Potain... etc".

Hélas, en fait, l'affaire fut un échec. La porosité des pots variant de l'un à l'autre, ou bien l'arrosage était trop important et la plante pourrissait, ou bien n'était pas suffisant et la plante séchait...

L'expérience dura à peu près un an. Puis en 1953, Faustin Potain renonça... et le Pot Potain ne fut plus qu'un souvenir... jusqu'à ce que le brevet soit vendu à "RIVIERA" qui l'améliora, remplaçant la terre cuite par du plastique perforé et en fit une réussite.

Faustin Potain était donc un précurseur et comme beaucoup, son invention profita à d'autres.



- la paroi extérieure était vernissée (donc imperméable)

LA LOIRE EN FURIE

L'INONDATION MEURTRIÈRE DE 1846 A VINDECY

D'après les notes du curé FRATY, recueillies par Jacques BONNEFOY

Depuis toujours, la Loire a fait la preuve de son caractère imprévisible et de ses colères dévastatrices. Au cours des siècles, ses débordements ont semé la terreur et la désolation dans les communautés riveraines. En 1693 par exemple, des crues d'une ampleur inégalée avaient provoqué un changement du lit du fleuve qui, avant cette date coulait à la limite de la ville de Marcigny et se trouva rejeté à plus d'un kilomètre vers l'ouest.

L'année 1846 vit une de ces inondations catastrophiques qui, hélas, fit de nombreuses victimes et causa des dommages considérables.

Pluie et débordement

La pluie commença le dimanche 11 octobre et continua toute la semaine en redoublant de violence les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17. Le niveau du fleuve monta rapidement et, le dimanche 18 ce fut l'inondation. Le flot tumultueux se répandit sur toutes les terres environnantes. Dès la nuit du samedi au dimanche, les hameaux du Chambon et du Bas de Fourneau étaient envahis et l'eau atteignait une hauteur d'un mètre dans les maisons. Les habitants avaient dû se réfugier dans les greniers en emportant avec eux quelques petits animaux. La plus grande partie du bétail était restée dans les étables, bœufs et vaches avaient de l'eau jusqu'aux épaules et poussaient des meuglements lamentables. On dut ouvrir les portes et les lâcher mais, emportés par le courant, beaucoup périrent noyés. Le matin du 18, craignant, non sans raison, que les maisons s'écroulent, les habitants du Chambon, cherchant un moyen

d'échapper au fleuve, attachèrent des barques à de gros noyers se trouvant à proximité et s'y réfugièrent. L'idée était bonne et ils auraient sans doute tous été sauvés s'ils s'en étaient tenus là.

Le drame

Dans la matinée du dimanche, l'eau montait toujours et la messe célébrée comme à l'accoutumée ne recueillit qu'une faible assistance. Au Bas de Fourneau, où la situation devenait dramatique, la maison de la famille Bordat au "Chamboutier" s'effondra vers midi, bientôt suivie à une heure de l'après-midi par les maisons d'Etienne Charpin et de la famille Chaumier. Au même moment, l'eau arrivait au mur du cimetière qui était à côté de l'église à cette époque. Du haut du clocher, où le curé Fraty était monté avec quelques autres personnes, la vallée de la Loire "apparut comme une mer où on voyait passer à chaque instant des arbres entiers arrachés par le courant, des meules de blé ou de foin, ainsi qu'une grande quantité de pièces de vin surprises sur les ports".

Le fleuve charriait également un grand nombre d'animaux, bœufs, vaches, les uns déjà morts, les autres exténués, essayant désespérément de nager pour regagner la terre ferme et poussant des beuglements de détresse. La scène était sinistre et la consternation générale. Les habitants du bourg, sans nouvelles de ceux du Chambon, décidèrent de leur envoyer du secours. Deux hommes, Hyacinthe Desdamme et un nommé Prost, domestique de Monsieur Jean Vernay, montèrent dans une barque et essayèrent de se diriger vers le hameau. Ils luttèrent

quelque temps contre la violence du courant mais ils durent bientôt renoncer pour ne pas mettre leur propre vie en danger. Pendant ce temps, les infortunés habitants du Chambon cherchaient un moyen d'échapper à la fureur des eaux.

efforts désespérés disparut dans les flots boueux. Cette fin dramatique acheva de démoraliser ses compagnons d'infortune. Brusquement, l'un des bateaux, poussé par le travers contre un arbre, se cassa en deux et sombra aussitôt provoquant la mort des quatre



La Loire en crue

Vers une heure de l'après-midi, ils furent rejoints par un courageux riverain d'Avrilly, nommé Gallay, qui avait réussi à traverser une partie du fleuve. On discuta longuement sur le parti à prendre : devait-on rester sur les barques et y passer la nuit au risque d'être renversés par les troncs d'arbres véhiculés par le fleuve, ou bien devait-on partir immédiatement, mais, dans ce cas : où aller ? Gallay, le premier, se prononça pour le départ et, bientôt suivi par les autres, décida de prendre la direction du bourg de Vindecy. L'entreprise était risquée car la violence du flot était extrême. A trois heures, les trois barques furent détachées et, aussitôt emportées à travers les arbres et les haies qui bordaient la route à suivre. A chaque instant, les embarcations manquaient de chavirer et la panique commença à gagner les passagers.

Gallay fut le premier à perdre son sang froid. Il essaya de se sauver en s'accrochant aux branches d'un arbre, mais il ne put réussir et, après des

personnes se trouvant à son bord. Il s'agissait de Dominique Primalot âgé de 40 ans, Claude Bailly 47 ans, François Simonin 19 ans et Antoinette Thevenet, domestique chez Dominique Primalot.

Il restait deux barques qui dérivèrent toujours, rendues incontrôlables par la violence du courant. Dans l'une avaient pris place trois jeunes filles : Claudine Simonin âgée de 20 ans, Jeanne Simonin 17 ans et l'autre Jeanne Simonin 14 ans (1) accompagnées de leur oncle. L'oncle, pris de panique et ne songeant qu'à se sauver lui-même, s'accrocha à un arbre et parvint à se hisser dans les branches. Il était dans la force de l'âge et, en restant dans la barque, il aurait pu, sans doute, sauver ses nièces.

Les malheureuses victimes de sa lâcheté restèrent seules sur leur esquif qui, bientôt poussé contre un arbre, se renversa. Malgré leurs efforts désespérés, les trois filles furent rapidement englouties.

Le dernier bateau portait un homme et plusieurs femmes et enfants qui furent

tous sauvés. En effet, en passant auprès d'un arbre, les passagers purent arrêter leur embarcation et l'amarrer fortement au tronc. La nuit tombait et il fallut se résoudre à la passer dans cette situation. Certains naufragés étaient restés dans le bateau et d'autres avaient pu se réfugier dans les branchages. Ils n'étaient pas très éloignés et cherchèrent à appeler, mais le grondement du flot couvrait leurs voix et la nuit leur parut interminable. Enfin le jour se leva sur ce spectacle de désolation et quatre hommes courageux montèrent dans une barque pour aller à la recherche des disparus. Il s'agissait de Hyacinthe Desdamme, François Berthier, Antoine Troncy et le nommé Prost déjà cité.

Leur dévouement faillit bien leur être funeste car, par deux fois, ils se trouvèrent pris dans des tourbillons et sur le point de périr. Ils parvinrent néanmoins à rejoindre le bateau en détresse. Ils furent bientôt aidés par d'autres sauveteurs venus de Bonnanc et les survivants furent évacués vers Bonnanc et Vindecy.

Il manquait huit personnes. On savait que cinq avaient péri, mais on était dans l'incertitude quant au sort des filles Simonin et certains gardaient quelque espoir.

Les quatre intrépides sauveteurs se remirent à leur recherche mais sans résultat. Ils ne trouvèrent rien, ni le lundi, ni le mardi, ni le mercredi. Ce fut le jeudi 22 octobre que l'on retrouva les corps des trois filles ainsi que ceux de Dominique Primalot, Claude Bailly, François Simonin et Antoinette Thevenet. Le cadavre de Gallay ne fut découvert que huit jours plus tard. Les dépouilles furent inhumées le vendredi 23 octobre en présence de tous les habitants du village et dans l'affliction générale.

Epilogue

Quelques temps après, Hyacinthe Desdamme reçut du Préfet de Saône-et-Loire la médaille d'or et François Berthier celle d'argent pour leur acte de courage et de dévouement. Tous les habitants applaudirent à cette distinction amplement méritée, mais Antoine Troncy et Prost qui avaient couru les mêmes dangers ne furent pas décorés.

Les pertes matérielles causées par cette terrible inondation furent très grandes. On ne comptait plus les terres gâtées, le sable amoncelé dans les champs, les semailles ruinées, les maisons détruites, les bestiaux morts et les haies dévastées.

Une catastrophe naturelle d'une telle ampleur paraît difficilement envisageable de nos jours, d'une part parce que les secours sont mieux organisés et aussi parce que les travaux et ouvrages d'art réalisés sur le cours de la Loire ont permis progressivement d'assagir ce fleuve imprévisible.

(1) Il n'était pas rare à cette époque, que des frères ou sœurs portent le même prénom.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS

STATION THERMALE

par Gérard SELLIER

NOTICE

sur la Eau de St-Christophe (Seine-et-Loire)

L'Eau ferrugineuse renommée doit ses succès à la grande quantité de fer qu'elle contient. Le fer agit comme nutritif et comme réparateur des glaires rouges du sang dont il augmente le nombre. Cette eau est précieuse; par un usage journalier, elle procure l'accomplissement de l'animal et de son cortège d'affections et variées: céphalées, dyspepsies, troubles menstruels, névroses, etc.

On l'emploie aussi comme Eau de table.

EAU MINÉRALE FERRO-GAZEUSE

ST. CHRISTOPHE

de Brionnais (Seine-et-Loire)



Bouillon agréable, tonique, calmement digestif, elle contient 0,070 d'oxyde de fer carbonate.

Le plus tonique et le plus reconfortant des Eaux de Brionnais.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 15 OCTOBRE 1893

SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX DE BRIONNAIS

ANALYSE DES EAUX

par M. Gaston Henry

Acide carbonique.....	4,12 gr/l
Bicarbonat de chaux.....	0,046
de magnésie.....	trace
Sulfate de chaux.....	0,020
Chlorure de sodium.....	0,022
Silice soluble.....	0,011
Alumine.....	0,011
Oxyde de fer carbonate.....	0,070
Manganèse.....	trace
Principe arsenical.....	»
Principe mineralisateur.....	0,163
Eau pure.....	990,887

Cette eau se rapproche beaucoup de la composition de plusieurs Eaux ferrugineuses, notamment de celle de Spa (Sources de Galesonville).

Dépôts dans toutes les Pharmacies & Marchands d'Eaux

Adressez les Commandes à F. BILLON, Pharmacien à Marcigny (Seine-et-Loire), Concessionnaire de la Source.

Cette appellation étonnera le profane et peut-être même certains Brionnais de bonne souche. Pourtant au cours de la deuxième moitié du 19^e siècle, elle n'était en aucune façon usurpée.

En effet, il y a juste un siècle et demi de cela, très exactement le 10 Août 1849, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais "recense des sources d'eau minérale sur le chemin vicinal N° 3". Il a même été constaté "qu'un certain nombre de personnes, ayant fait usage de ces eaux, en avait éprouvé un soulagement marqué".

Le registre des délibérations indique alors qu'il devait s'agir d'eau ferrugineuse, mais que seule une analyse chimique déterminerait la quantité de fer qu'elle pouvait receler. Aussi le Conseil Municipal décide-t-il de faire procéder à cette analyse.

Dans son procès-verbal, le chimiste de Lyon, à qui l'on a confié le soin de réaliser l'étude, note qu'un litre de cette eau minérale contient de 50 à 75

centigrammes d'un sel connu sous le nom de proto-carbonate de fer, combiné avec de l'acide carbonique et un principe arsenical.

On y trouve également des traces de manganèse et de bicarbonate de magnésie.

En conclusion l'expert écrit que "l'exploitation publique communale de la source aurait des avantages appréciables pour la localité, mais qu'il convenait au préalable de faire effectuer des recherches pour en déterminer son importance".

Aussitôt, le Conseil Municipal à l'unanimité prend la décision de faire effectuer des études dans ce sens et vote les crédits nécessaires. Le résultat de ces recherches montrera que, non seulement l'exploitation était possible, mais également qu'elle serait rentable.

On imagine aisément la joie des édiles de Saint-Christophe, lancés dans l'aventure thermalisme au pays de l'élevage. L'autorisation d'exploitation

sollicitée fut accordée le 18 janvier 1861.

Pour bien montrer l'importance de cette source d'eau minérale hydroferrugineuse, il convient de préciser qu'à notre connaissance, il n'en existe que deux d'une telle nature en Europe : celle de Saint-Christophe-en-Brionnais à laquelle nous nous intéressons ici et celle de Spa en Belgique.

Très rapidement, un petit établissement thermal fut créé et doté d'un pavillon moderne ainsi que d'une buvette permettant l'accueil des curistes entre le 1er juin et le 15 septembre de chaque année.

Cette eau ferrugineuse possédait une caractéristique très appréciable puisqu'elle pouvait être transportée après gazéification, tout en gardant ses propriétés naturelles si remarquables. On en expédiait alors des caisses de 20 bouteilles au prix de 10 francs, de 30 bouteilles pour 14 francs et même de 60 bouteilles au prix de 26,50 F.

Quant aux tarifs pratiqués pour l'établissement thermal, ils étaient les suivants :

- abonnement obligatoire
 buveur : 6,00F
- bain minéral pour abonné et bain d'eau douce : 10 F



On y buvait de l'eau bien entendu, mais les bains d'eau douce et de vapeurs, ainsi que les douches et les injections étaient également proposées à la clientèle. Les bains de boues minérales, préconisés pour le traitement des dartres et des ulcères, venaient compléter les cures hydrothérapiques.

L'eau minérale de Saint-Christophe-en-Brionnais se buvait à jeun et après le repas de midi ; la posologie habituelle était de 6 à 24 verres par jour.

- bain de vapeur, simple (pour une heure) 1,25 F
- douche ordinaire (pour une heure) 1,00 F

L'eau ferrugineuse est tonique surtout sous forme de bains. Prise comme boisson, elle excite l'appétit et active la digestion.

Il était communément admis qu'on pouvait la mélanger avec du vin vieux. Toutefois, et cela paraît fort sage, il

était recommandé aux curistes "d'adopter un régime convenable". Par contre, il n'était pas expressément précisé en quoi consistait "un régime convenable" ; et lorsque l'on sait qu'à cette époque Saint-Christophe-en-Brionnais ne comptait pas moins de 5 auberges, on peut avoir quelques interrogations sur la nature du régime que les curistes pouvaient suivre en accompagnement de leur cure thermale...

EAUX MINÉRALES

Ferrugineuses

De St-Christophe-en-Brionnais

(Saône-et-Loire).

Comparées à celles de SPA, par l'Académie de médecine,

Ouvertes du 1^{er} juin au 15 octobre.

L'établissement, récemment créé, est situé dans un très-beau pays ; les bains, les constructions sont élégants. Les eaux ont eu les meilleurs résultats dans les pâles couleurs, l'épuisement, les scrofules, les fièvres anciennes, les digestions difficiles, les maladies nerveuses de l'estomac, des intestins, dans celles de la peau accompagnées de vives démangeaisons, etc., etc.

L'eau minérale gazeuse se conserve limpide et agréable indéfiniment.

On prépare à l'établissement toutes espèces de boissons gazeuses avec l'eau douce et l'eau minérale. Ces produits se trouvent en dépôt :

- A Charolles, chez M. Damelet ;
- A Chauffailles, chez M. Despommiers ;
- A Marcigny, chez M. Buffet ;
- A La Clayette, chez M. Rodet.

Publicité dans "L'Echo du Charollais" du 11 janvier 1863

La plupart des stations thermales vantaient, comme c'est encore le cas aujourd'hui, les mérites et les bienfaits de l'eau proposée à leurs curistes. Quelquefois même assistait-on à des batailles d'experts et de scientifiques, sans oublier bien entendu, les contre-experts et les pseudo-scientifiques...

A Saint-Christophe il n'a pas été trouvé trace, ni dans les écrits ni dans les

souvenirs des habitants transmis par les générations précédentes, d'une telle querelle. Cependant l'occasion m'a été donnée de lire un curieux petit opuscule consacré aux vertus supposées des eaux de Saint-Christophe.

Cet ouvrage, véritable apologie, énonce un si grand nombre d'affections que ces eaux sont censées combattre, que je ne résiste pas au plaisir de vous infliger la litanie des noms de toutes les maladies que l'on pouvait guérir ou simplement soulager, rien qu'en faisant usage d'un peu d'eau ferrugineuse.

C'est ainsi que les eaux de Saint-Christophe-en-Brionnais étaient préconisées pour soigner les névroses, l'anémie, les bronchites, les cystites, les leucorrhées chroniques.

Mais elles étaient, paraît-il, de bon effet pour faciliter les convalescences longues ou difficiles et pour lutter contre la dysménorrhée, la dyspepsie, la débilité (!), les gastralgies, les entéralgies, les cachexies, les fièvres intermittentes, les engorgements chroniques, les diathèses dartreuses, rachitiques scrofuleuses, paludéennes.

Enfin, et cela est remarquable, les eaux ferrugineuses pouvaient, paraît-il, soigner la constipation et... la diarrhée !

A la lecture de cet opuscule, et en particulier le passage concernant le traitement de ces deux dernières affections, on pourrait se croire non plus à Saint-Christophe, mais à Lourdes !

Toutefois il faut bien constater que l'établissement thermal a apporté à cette époque, avant que les guerres ne mettent fin à son activité, une richesse appréciable. En effet, et bien que le développement soit resté raisonnable, de nombreux curistes venaient aux eaux de Saint-Christophe, donnant au village une réelle animation s'ajoutant à l'activité du champ de foire.

Ce dernier venait justement, au cours de l'année 1866, de trouver enfin sa place actuelle, après de nombreuses et inénarrables péripéties.

On peut regretter vivement l'abandon de cette richesse potentielle, aujourd'hui

d'hui retombée dans le domaine privé, au détriment possible du village. Et parfois, je me prends à rêver d'une relance de l'activité thermale qui avait su si bien s'harmoniser avec celle plus traditionnelle de l'élevage.



Notre Brionnais aurait bien besoin d'un tel apport pour conforter son devenir à l'horizon duquel pointent de gros nuages que le tourisme vert n'arrive pas à vraiment chasser. Lorsque l'on sait ce qu'une station thermale, même modeste, peut apporter à une ville, à un canton et même à "un pays", peut-être ne serait-il pas si utopique que cela, de se pencher sur cette question...

Malgré le temps qui passe, le Brionnais n'a pas perdu son âme, pourquoi diable voudrait-on que les eaux de Saint-Christophe aient perdu leurs vertus ?

Quoiqu'il en soit, je vous invite à venir admirer ce qu'il reste de la station thermale ; ainsi en prenant la route "des bains" située en bas du village juste devant l'église, vous trouverez, quelques centaines de mètres plus loin sur votre droite, à proximité de "l'étang des bains", le fronton de la buvette. Cette dernière se dresse encore là, dans un pré qui était autrefois un grand parc

dans lequel les curistes se promenaient et où l'on organisait à leur intention des jeux d'agrément.

Si vous êtes autorisé à pénétrer dans ce pré, vous découvrirez une magnifique vasque en forme de tête de lion dans laquelle coule sans désemparer - même au temps des plus grandes sécheresses - depuis plus de 150 ans, la source dont les eaux ont tapissé le fond de la vasque d'un épais dépôt ferreux, ne laissant aucun doute sur leur qualité.

Sources :

Monographie : "Il était une foire..." ou "La vie quotidienne des Brionnais au temps de Lamartine", par Gérard Sellier, ancien Percepteur de Saint-Christophe-en-Brionnais.

1789 1800 LA RÉVOLUTION EN BRIONNAIS

PROBLEMES POLITIQUES ET RELIGIEUX (suite)
par Georges DÉCLAS

Dans le précédent article, nous avons pu voir comment la situation s'est progressivement radicalisée dans notre région, et comment les diverses factions en sont venues à des affrontements parfois très violents.

Résistances à Chassigny

Les événements, survenus à Chauffailles et à Chassigny en décembre 1793, ne restèrent pas isolés, mais leur violence leur a donné un tour quelque peu emblématique et une place particulière dans la mémoire collective. A Chassigny encore, on peut rappeler les démêlés du curé Rollet avec les autorités du district de Marcigny. Gilbert-Claude Rollet, né le 21 juillet 1731, était titulaire de la cure de Chassigny depuis 1769. Le 20 février 1791, il prête le serment à la constitution civile mais en l'assortissant de diverses réserves. Son serment est donc reconnu non valable et il est relevé de ses fonctions le 24 juillet suivant et doit prendre rapidement le chemin de l'exil. On sait qu'il se réfugia en Suisse. Un successeur est nommé en juillet 1791. Il s'agit de Claude Bourgeois, né à Mâcon en 1734. C'est un ancien religieux du monastère des Minimes de La Clayette qui fut vicaire à Varennes-sous-Dun et à La Clayette. Peu à l'aise dans ses nouvelles fonctions, il démissionne le 26 novembre 1793 (6 frimaire an II), se retire définitivement à La Clayette où il meurt le 19 floréal an VIII (9 mai 1800). Gilbert-Claude Rollet rentre en France le 13 messidor an III (1er juillet 1795) et reprend ses fonctions à la faveur de la période de calme qui suit la fin de la Terreur. Après le coup de force du Directoire du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), le renforcement des

mesures de répression l'oblige à mener une existence clandestine avec l'aide d'une grande partie de la population. Ainsi, par exemple, une patrouille de gendarmes de La Clayette se présente un jour, dans une ferme de la commune et n'y reconnaît pas le curé déguisé en domestique et occupé à faire cuire une marmite de pommes de terre pour les cochons. C'est durant son absence que l'émeute relatée dans le numéro précédent se produisit. On peut constater que les habitants de Chassigny manifestent peu d'enthousiasme pour la Révolution. On peut lire dans les registres de délibérations de la Société populaire de La Clayette : "la commune de Chassigny manifeste la plus grande indifférence pour la chose publique" et "on est embarrassé pour y trouver des officiers municipaux". La même société propose de démembrer la commune et d'en répartir le territoire dans les communes voisines.

Le cas de Châteauneuf

Dans cette région, Châteauneuf mérite une attention particulière tant par son importance (à cette époque, Châteauneuf est en effet chef-lieu de canton) que par l'attitude de la population qui diffère très nettement de celle des communes voisines. En 1789, le curé de Châteauneuf se nomme Antoine Ducray, né le 20 août 1747 à Vareilles. Le 13 février 1791, il prête solennellement le serment à la constitution, mais son attitude reste très ambiguë. Le 6 frimaire an II, (26 novembre 1793), il se démet de toutes ses fonctions. Le 4 nivôse an II (24 décembre 1793), les autorités du district de Marcigny décident l'incarcération immédiate de tous les prêtres résidant

sur le territoire du district. Soupçonné d'entretenir des relations avec des familles d'émigrés et d'avoir collaboré à la rédaction de libelles et écrits anonymes contre les dirigeants du district, Antoine Ducray n'échappe pas à l'emprisonnement. Il était toujours en détention en octobre 1794. A Châteauneuf cependant, contrairement à beaucoup d'autres communes, la population montre un attachement certain aux idées révolutionnaires fermement stimulée par Lapalus, l'efficace bras droit du redoutable Claude Javogues, représentant en mission de la Convention pour les départements Loire et Saône-et-Loire.

L'implacable Lapalus

Le nommé Lapalus, chargé par son patron Javogues, de la surveillance du district de Marcigny, a constitué un réseau bien structuré "d'informateurs" qui surveillent et dénoncent tous ceux qui sont suspectés de sentiments anti-révolutionnaires ou simplement parfois de tiédeur envers le gouvernement de Salut public. Les "Chiens de Lapalus", comme les appelaient les Brionnais, étaient particulièrement redoutés, car ils étaient infiltrés partout et dévoués corps et âmes à leur chef. Au siècle dernier, on citait encore les noms de quelques-uns de ces hommes, comme le nommé Monchanin, "haut de 6 pieds", (près de 2 m) ou Laroche. Lapalus, né à Matour, fut d'abord clerc de notaire à Mardore, où il se fit remarquer par une conduite déplorable. Ardent militant révolutionnaire, il fut désigné pour siéger au Comité de sûreté générale de Feurs où il se trouve sous les ordres du Représentant en mission Claude Javogues, chargé des départements de Loire et Saône-et-Loire. Lapalus a laissé dans la mémoire collective le souvenir d'un homme froid, déterminé et peu accessible à la pitié. Toutefois, son zèle, souvent excessif, causa sa perte. Il fit en effet enfermer des gens dont la loyauté à l'égard de la Révolution était sans reproche et dont le seul crime était de lui déplaire.

Bientôt considéré comme suspect, il envoie à plusieurs reprises des courriers à Javogues pour essayer de se justifier. En particulier, le 16 nivôse et le 21 nivôse an II (5 et 10 janvier 1794), il écrit : "révolutionnaire depuis 1789, sauveur des montagnes du haut Beaujolais qui, sans moi, auraient été le théâtre d'une nouvelle Vendée, j'informe contre les chefs qui voulaient y faire éclater une contre-Révolution... ma conduite courageuse et révolutionnaire fut connue... J'ai appris que les Roannais s'étaient plaint à toi de mes opérations et l'on m'a instruit que ta porte me sera fermée, que tu es indisposé contre moi et que tu m'accuses d'avoir favorisé les riches et d'avoir fait emprisonner les patriotes. Je suis étonné que tu juges un républicain sans l'entendre". Plus loin, dans la même missive, Lapalus reconnaît qu'il a fait arrêter des membres de sa propre famille : "tu reconnaîtras un républicain qui fit arrêter ceux de sa famille qui étaient coupables et qui a donné les matériaux pour guillotiner un parent. Veuille me donner une heure pour te parler" (1).

Malgré ses suppliques, Javogues ne le reçoit pas, et, désigné comme suspect, il est arrêté à Paris. Jugé par le Tribunal révolutionnaire il est condamné à mort et exécuté le 24 germinal an II (13 avril 1794) à l'âge de 26 ans.

Tumultes et émeutes dans la commune

A Châteauneuf, rebaptisé Pont-Sornin, le comité révolutionnaire se montre très actif. Il est fermement soutenu par la municipalité et tout particulièrement par le maire Antoine Déal. Un ancien moine chartreux défroqué, dénommé Laurent Deruol, se signale par son ardeur révolutionnaire et pourchasse sans cesse les prêtres réfractaires et les citoyens qui leur donnent asile. Il parcourt la campagne coiffé d'un bonnet phrygien rouge. Son intelligence et son instruction (il est licencié en droit) en font un agent très

efficace du pouvoir révolutionnaire. Il est à l'origine de nombreuses arrestations, en particulier celle de Denis Constantin de Saint-Martin-de-Lixy, accusé de cacher des prêtres. Il faut noter que, sous le Consulat, Deruol se ralliera à la politique de Bonaparte et s'installera à Saint-Maurice pour donner des leçons de latin. Il fut à l'origine de la fondation de l'école privée de filles de Châteauneuf. Sous le Directoire, les affrontements reprennent de plus belle et, le 23 nivôse an V (12 janvier 1797), des incidents particulièrement graves surviennent.

Ce jour-là, Claude Déal, juge de paix du canton de Châteauneuf, fait arrêter, chez un nommé Vernon, de la commune de Saint-Maurice, un prêtre réfractaire du nom d'Antoine Vincent, âgé de 66 ans. Vincent est immédiatement traduit devant le juge, reconnaît les faits qui lui sont reprochés et avoue être habituellement hébergé chez un fils Barriquand de Tancon. A 6 heures du soir le même jour, il est remis entre les mains du citoyen Molinier, sergent major de la garde nationale de Châteauneuf. La nouvelle de l'arrestation de Vincent se répand rapidement, et, le même 23 nivôse, vers 9 heures, des habitants des communes voisines se rassemblent à Châteauneuf pour réclamer la libération du prévenu. Claude Ducarre, commissaire du directoire exécutif délégué auprès de la municipalité et Claude Déal tentent en vain de disperser l'attroupement, bien que le citoyen Ducarre soit ceint de l'écharpe tricolore, symbole de sa fonction.

Les injures fusent. Dans le procès-verbal dressé par Ducarre, il déclare notamment : "voyant que le nombre augmentait toujours et que nous allions être entourés de deux milliers de personnes armées de fourches et de bâtons, et, n'ayant pas une force suffisante pour repousser la force par la force, nous nous sommes retirés. Aussitôt, ils ont forcé la porte et le peu

de garde qu'il y avait, ont enlevé le nommé Vincent et l'ont emmené à Tancon". Dans le procès-verbal, Ducarre cite comme principaux instigateurs de cette action les nommés Jean Pelosse, Benoît Chervier et les frères Barriquand.

Le lendemain 24 nivôse, le commissaire Claude Ducarre rend compte des événements aux autorités du département (le district de Marcigny a été supprimé au début de 1796) en des termes très durs : "le fanatisme vient de donner une preuve des excès dont il est capable" et, plus loin : "c'est la commune de Tancon qui a donné le signal du désordre puisque j'ai appris ce matin qu'elle avait battu le tocsin toute la soirée d'hier... depuis trois mois le prêtre exerce publiquement son culte où, tous les dimanches il se rend de trois à quatre mille personnes sans que les autorités de Chauffailles aient fait la moindre démarche pour l'exécution de la loi. Je croirais plutôt qu'elle font comme ailleurs, qu'elles protègent le fanatisme". Plus loin, Ducarre suggère des sanctions : "si le gouvernement ne prend pas un parti prompt et vigoureux, je demande que le canton de Chauffailles soit puni, et vous savez que, pour punir le paysan, il faut attaquer sa bourse. Il faut donc y cantonner de la troupe, à ses frais, pendant six mois, et cela avec le double avantage de punir les rebelles et de restaurer nos militaires".

Répression

Le réquisitoire de Claude Ducarre fut entendu car, le 29 nivôse, l'administration du département de Saône-et-Loire décide de réprimer ces mouvements qualifiés de "séditieux" et prend un arrêté ordonnant que :

Tous les auteurs et complices des mouvements du 23 nivôse seront traduits devant le tribunal de Charolles pour être poursuivis et jugés, conformément aux lois.

Les temples des communes où les mouvements ont eu lieu et de celles qui y ont pris part seront fermés. Les battants des cloches des communes où le tocsin a sonné seront enlevés immédiatement.

Il sera adressé une réquisition au général Pille, commandant la 18^e division à Dijon, pour qu'il envoie sur le champ une force armée suffisante dans les communes où l'insurrection a eu lieu pour y rester jusqu'à ce que le calme soit rétabli et que l'exécution des lois y soit assurée.

Le citoyen Prudhon, ancien général de brigade à l'armée du Rhin est nommé commissaire civil et donnera toute réquisition à la force armée envoyée par le général Pille.

En cas d'insuffisance de la force armée envoyée par le général Pille, le commissaire civil pourra requérir tout ou partie des colonnes mobiles de Charolles, Paray, Marcigny et La Clayette.

Dès réception de ce document, le président du tribunal de Charolles lance un mandat d'arrêt contre Antoine Vincent pour exercice illégal du culte, ainsi que contre Barriquand aîné, qui hébergeait le prêtre et tenait les registres des baptêmes, mariages et sépultures. Quinze autres personnes sont également poursuivies comme "auteurs de troubles" et complices. Le premier arrêté est Laurent Dutrève de Tancon. Les autres, cachés par des amis ou voisins, échappent quelque temps aux recherches, mais finissent par tomber entre les mains de la police. Seul Vincent, demeure introuvable.

Le 6 avril (17 germinal an V), cinq inculpés sont déférés au tribunal criminel de Chalon-sur-Saône. Il s'agit des trois frères Barriquand, de Benoît Chervier et Jean Pelosse. Ils risquaient tous de lourdes peines, mais l'affaire se termina bien pour eux. En effet, le 9 messidor an V (27 juin 1797) le tribunal

criminel rend son verdict : les prévenus sont reconnus coupables d'avoir provoqué des attroupements, mais relaxés pour l'enlèvement de Vincent. Compte tenu du fait que les cinq hommes ont déjà effectué plusieurs mois de prison préventive, le tribunal ordonne leur remise en liberté.

Par contre, les soldats demandés par Ducarre et l'administration du département arrivent rapidement et mettent consciencieusement à sac les deux communes de Tancon et Saint-Martin-de-Lixy. Le souvenir de leur passage resta longtemps gravé dans les mémoires. Pour expliquer la clémence du tribunal de Chalon, on peut signaler que l'agent national de Saint-Laurent-en-Brionnais était intervenu auprès de l'accusateur public en faveur des habitants de Tancon. Dans une lettre du 7 messidor an V, il écrit : "leurs persécuteurs, les gens de Châteauneuf, voulaient faire unir la commune de Tancon à la leur. Ce fut le principal motif de cette affaire". Il semble réel, en effet, que les autorités de Châteauneuf avaient intrigué auprès du directoire du département pour obtenir le rattachement de Tancon à leur commune. Ils renouvelleront d'ailleurs leur tentative plus tard. L'agent national termine sa missive en demandant l'acquiescement des suspects.

Clandestins à Saint-Martin-de-Lixy

A la Révolution, le curé de la paroisse se nomme Joseph Manin et il est en fonction depuis 1780. Après le vote de la constitution civile, il prête le serment, puis en 1793, il se démet de ses fonctions et épouse sa servante. Assigné à résidence par les autorités du district de Marcigny, il s'installe avec sa conjointe dans cette ville. Comme à Chassigny et à Tancon, les habitants résistent aux directives de plus en plus strictes des autorités. La tradition a retenu les noms de Denis Pont, Denis Constantin, Denis Poyet, Ginet et bien d'autres. Tous ont contribué à soustraire

les prêtres réfractaires aux recherches de la police. Bien souvent, une dénonciation amenait une descente de gendarmerie et des perquisitions méticuleuses dans les maisons. Ces perquisitions étaient la plupart du temps infructueuses car les caches étaient remarquablement dissimulées. Fréquemment, dans l'épaisseur d'un mur, on aménageait un emplacement où un homme pouvait se cacher, c'était le "trou du curé".

Les autres communes du canton

A Coublanc, le curé Claude Renard, en poste depuis le 8 mai 1773, prête le serment constitutionnel en 1791, puis démissionne de toutes ses fonctions le 6 frimaire an II (26 novembre 1793). Il devait, par la suite, revenir sur sa décision et être réintégré dans la même paroisse. Son vicaire, Claude Michel, né à Fleury-la-Montagne, après qu'il eut prêté serment fut nommé à Jonzy, puis à Tancon.

Mussy, dont Anglure à cette époque était un hameau, ne connut pas de grands bouleversements. En 1791, le curé Gilbert Lagrye, ancien jésuite, en place depuis 1769, prête le serment, puis démissionne en 1793. Après quelques errements, Lagrye fut autorisé à reprendre ses fonctions et il mourut le 9 octobre 1810.

Saint-Igny-de-Roche avait comme curé, depuis le 17 novembre 1782, François-Louis Monteret, natif de Charlieu. Il habitait une maison qui lui appartenait, située à quelque distance de l'église, et resta curé constitutionnel dans sa commune.

Tancon, village rebelle

Claude Nain est curé du village depuis le 29 février 1784. Le serment qu'il prête en 1791 est assorti d'un tel nombre de restrictions, qu'il n'est pas reconnu valable, et Nain est considéré comme insermenté. Vers la fin de l'année 1792, il est condamné à l'exil et

part en Suisse où il meurt en 1797. Les électeurs du district de Marcigny (il faut rappeler que la constitution civile prévoit que les titulaires des charges ecclésiastiques seront désormais élus) désignent François Gabriel Duvernay pour lui succéder. Duvernay démissionne en 1793 et se retrouve interné à Marcigny en décembre de la même année. On a vu, dans le début de l'article, que la population de Tancon reste imperméable aux idées révolutionnaires et s'oppose parfois violemment aux agents du pouvoir.

De nombreux réfractaires sont cachés par les habitants et en particulier par le maire Thomas Barriquand. C'est chez lui que sont célébrés les offices clandestins et, avec ses frères, il est un des piliers de la résistance aux pouvoirs locaux. Ce comportement valut, à la commune, comme on l'a vu précédemment, de nombreuses tracasseries de la part des autorités. Le concordat signé en 1801, entre le Premier Consul Bonaparte et le Pape Pie VII, ramena la paix dans toute la région, mais imposa au village de Tancon son rattachement à la commune de Châteauneuf, dont les dirigeants n'avaient pas abandonné l'idée. Cette décision provoqua la colère des habitants qui décidèrent de ne pas reconnaître le Concordat et de s'abstenir d'assister aux offices dans d'autres paroisses. Il y a là, le début de la dissidence religieuse qui a mené à la constitution de "la petite église des blancs" qu'on appela aussi "anti-concordataires" et dont l'histoire reste encore à écrire.

A suivre pour les autres cantons du Brionnais.

1) Archives départementales du Rhône

SOURCES :

*Muguet (Abbé Paul)
Archives départementales de Saône-et-Loire
Archives départementales du Rhône
Archives municipales de Marcigny*

CONTE DE NOËL

d'après une idée de Jacques BONNEFOY



- "Dis mémé, raconte moi une histoire.

- Oh, mon petit, c'est pas vraiment une histoire, c'est un conte de Noël."

Il était une fois, dans un village du Brionnais, une cure qui avait encore son curé.

Dans quel village ? ça n'a pas d'importance, c'était il y a si longtemps, ça aurait pu être chez nous.

C'était à la fin du siècle dernier. Il y avait un curé, bon et bien instruit, comme le curé Bonal dans "Jacquou le Croquant", que j'ai lu en feuilleton dans le journal. Il apprenait à lire et à écrire à ses petits paroissiens.

Le matin de Noël, notre brave curé se lève tôt, car il a plusieurs messes à dire. Il se rend à l'église, bien emmitouflé dans sa pèlerine car sa soutane ne tient guère chaud. Il faisait bien froid dans ces temps là. L'eau bénite était glaciale. Il s'agenouille devant la crèche pour faire sa prière à l'enfant Jésus, courbe

la tête, ferme les yeux, puis les rouvre.

- "Miséricorde ! Y a plus d'Jesus !"

Notre curé se relève d'un bond, fait grincer ses souliers cloutés sur les dalles de pierre et réfléchit. Qui a bien pu faire ça ? Y a qu'un garnement qu'en est capable, c'est un des enfants de chœur ! Le mécréant ! Il l'avait pourtant déjà bien puni en l'obligeant à servir trois messes de nuit. A la première, à minuit, l'église était pleine, tous les paroissiens étaient venus après le réveillon. En effet, à cette époque, il fallait communier à jeun du matin et, comme la messe ne commençait qu'à minuit, donc le jour suivant, on pouvait manger avant (On pense que la tradition du réveillon de Noël vient de là).

A la deuxième messe, (celle de "matines"), il restait encore ses vieilles fidèles qui marmonnaient les répons, mais à la troisième, il n'y avait plus

qu'une vieille endormie et l'enfant de cœur.

Où était-il donc passé celui-là à cette heure ?

Soudain, le curé entend des cris de joie. Il sort de l'église précipitamment, et, là, il voit un garçon qui court en poussant une brouette.

Il s'arrête et découvre, dans la brouette, le petit Jésus de la crèche.

Il donne deux claques au gamin et lui dit :

- "Je t'avais puni pour tes sottises d'avant, et voilà que tu recommences !

- Mais m'sieur l'curé, à la messe de minuit, vous avez dit à tous d'faire un vœu, et qu'c'était l'moment d'le faire au p'tit Jésus.

- Oui, et alors ?

- Alors, j'en ai fait un. J'lui ai demandé une brouette pour charrier mon fumier et j'lui ai dit qu'si y m'l'apportait, j'le

promèn'rais d'dans. Quand j'suis rentré chez moi, après les trois messes, y'avait une brouette à côté d'mes sabots, d'avant la ch'minée. Alors, j'ai t'nu ma promesse."

Le curé lui permit de faire encore trois tours d'église, puis il remit le petit Jésus dans la crèche et reprit ses prières. Il avait des larmes au coin des yeux.

Mémé, qu'est ce qu'il est devenu, l'enfant de cœur ?

Eh bien mon p'tit, ça tient du miracle. En grandissant, il est devenu plus sage ; le curé lui a donné une bonne instruction, il lui a appris les bonnes manières et il est entré au séminaire pour devenir curé à son tour.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

PAUL CAMILLE DENIS

C'est bien connu : l'élevage de la race charolaise a fait la renommée du Brionnais, mais savez-vous que c'est un Brionnais, Paul Camille Denis, qui a construit la première liaison ferroviaire en Allemagne ?

Au début du XVIII^e siècle, le comte de Tenay avait à son service Barthélémy DENIS, qui eut sept enfants, dont deux ont eu une destinée exceptionnelle, de même qu'un de ses petits enfants.

Le premier fils, Jean-Claude devient secrétaire de la famille De Vichy au château de Champrond. Enfermé pendant la Révolution à la conciergerie, il revient par la suite à Ligny-en-Brionnais et fait construire le petit château de Montcelly.

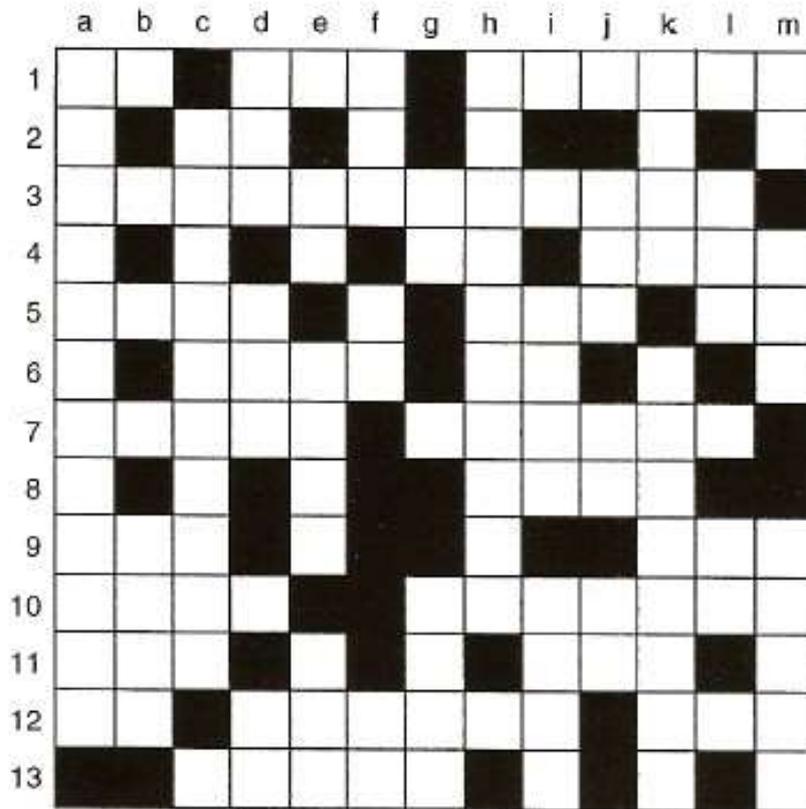
Le septième, Pierre, après ses études à Lyon et à Saint Sulpice à Paris, il devient précepteur chez le marquis de Vichy à Montceaux-l'Etoile. Marié à Etienne de Porte, il part à Mayence, dans le Palatinat et s'engage dans les eaux et forêts.

Son fils Paul Camille brillant élève à Mayence d'abord, puis à Polytechnique à Paris d'où il sort dans les premiers, a construit la ligne de chemin de fer reliant NUREMBERG à KURTH puis bien d'autres lignes.

Décoré de la Légion d'Honneur, anobli par le roi de Bavière, il est enterré à Strasbourg où, chaque année, les cheminots allemands viennent fleurir sa tombe..

CROISONS LES MOTS

Les définitions sont parfois en patois brionnais, mais les mots de la grille s'écrivent tous en français.



HORIZONTAL

- 1 - Réfléchi. Y'est du canton de C vertical. Tsef-lieu du Pagus Biennensis.
- 2 - Abréviatioun recommandée.
- 3 - Y'avaut un trésor dans son tsatiau.
- 4 - Drame dzaponnais. Des enzymes.
- 5 - Rouspêta. Les nôtres. Règle.
- 6 - Qualifie des fois un thermomètre. Notez-le bié.
- 7 - Y'a des avions.
- 8 - Ene r'vire que passe à Munich.
- 9 - Possèdent. Y'en est des fois un de conscience.
- 10 - Y'est un copain. Y'en faut ène bonne pe s'en rap'ler.
- 11 - Allez, avance.
- 12 - En matière de. Y zy'avaut des molins su la Dz'nette.
Ene demie neurisse.
- 13 - Si nos tire trop d'sus, à la fin, elle casse.

VERTICAL

- A - Y'a des bus tos les dzeudis.
- B - Avant vos.
- C - Y parait qu'le ts-vau d'Henri IV en v'naut.
- D - Ol y'était ben étant dzeune ! Préfixe. Dzeu ou mot dzaponnais.
- E - Avant le sol. Avant le Duc. D'l'aligoté avu un p'tion d'cassis.
- F - Quel soulagement ! Avant nos. Tintin en est ène.
- G - Période. Mélandzi.
- H - Elle habite not'pays.
- I - Projectile qu'explose. Y'a ç'tu-là des officiers.
- J - Fatigué. Le baryum. Tot ç'que brille en est pas.
- K - Y sont têtiaux. Son musée est dans l'molin.
- L - De tennis ou ben d'table.
- M - La tin-ne. Les sin-nes. Y'était l'bailliadze du Brionnais.

TABLE DES MATIÈRES

Le Mot du Président (A. Merle).....	1
Des étrangers au village : Mussy-sous-Dun et son viaduc 1892-1895 par David Trouillet.....	2
Il était une fois... Tancon par Victor Fourcaud.....	11
Benoît Raclet sauveur de la vigne en terre brionnaise par Franck Nadel.....	13
Montgolfières en Brionnais Documents communiqués par Daniel Margottat.....	17
Cette race qu'on dit Charolaise (suite) par Armand Merle.....	21
Chatenay à partir des archives communiquées par la mairie de Chatenay et René Sivignon par Franck Nadel.....	27
Le vignoble brionnais autrefois - aujourd'hui par Louis Callier.....	31
A Briant en 1793. Le premier divorce en Brionnais par Jean Etienney.....	36
La Loire en furie, l'inondation meurtrière de 1846 à Vindecy d'après les notes du curé Fraty, recueillies par Jacques Bonnefoy.....	43
Saint-Christophe-en-Brionnais station thermale par Gérard Sellier.....	46
1789-1800 La Révolution en Brionnais, problèmes politiques et religieux (suite) par Georges Declas.....	51
Conte de Noël d'après une idée de Jacques Bonnefoy.....	56

Photographies et illustrations :

G. Declas - J. Etienney - E. Gerbe - F. Nadel - M. Perrot - G. Sellier

Dessins :

D. Jambon

Brionnais de souche ou d'adoption, ces gens du terroir des cantons de Chauffailles, La Clayette, Marcigny et Semur-en-Brionnais, sont passionnés par la connaissance de tout ce qui touche à leur pays : souvenir des hommes et des événements, évocation des arts et traditions populaires, découverte du patrimoine bâti et paysager, bref, tout ce qui fait l'originalité du Brionnais.

Dans sa diversité, c'est toute la "culture brionnaise" que veulent partager ces amateurs de bonne volonté, convaincus que leur démarche intéresse un vaste public.

A côté des sociétés savantes, avec les associations travaillant localement à la préservation d'un patrimoine spécifique, "**Mémoire Brionnaise**" est ouverte à tous ceux qui poursuivent les mêmes buts.

Connaître et faire connaître, recueillir et partager les fruits de ses récoltes, tels sont les objectifs de l'Association qui a voulu donner son nom à ses publications.